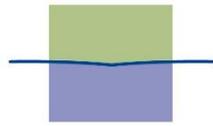


CONTRAT TERRITORIAL CADRE
DU **MARAIS POITEVIN**
2023-2025

BILAN ANNUEL D'ACTIVITES
ANNEE **2023**

MARS 2024



Etablissement public
du Marais poitevin



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ



Agir pour
la biodiversité



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

Sommaire

| | |
|---|----|
| 1. Le Contrat Territorial cadre du Marais poitevin..... | 5 |
| 1.1. Le territoire | 5 |
| 1.2. Les enjeux..... | 6 |
| 1.3. Un document de cadrage et de coordination des actions de préservation de la zone humide .. | 8 |
| 1.4. Orientations communes et principes de cohérence des CT opérationnels..... | 9 |
| 1.6. Le programme d'actions du CT cadre..... | 9 |
| 1.7. Etat d'avancement et mise en œuvre | 11 |
| 2. L'animation du Contrat Territorial cadre..... | 11 |
| 3. La coordination des contrats opérationnels | 12 |
| 3.1. Le développement d'outils communs..... | 12 |
| 3.2. Le suivi des reprogrammations des CT opérationnels | 12 |
| 4. Etat d'avancement des actions du CT cadre..... | 13 |
| Outils communs | 13 |
| 4.1. Action n°1 – Etude bilan et évaluation commune des contrats cadre et opérationnels | 13 |
| 4.2. Action n°2 – Mise en place d'un SIGT Marais poitevin | 16 |
| 4.3. Action n°14 – Construction d'un guide de la végétation aquatique et de la végétation des berges | 17 |
| Etudes, suivis et acquisition de connaissances | 17 |
| 4.3. Action n°3 – suivi des niveaux d'eau - Système d'information sur l'eau du Marais poitevin (SIEMP) | 17 |
| 4.4. Action n°4 – Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin | 19 |
| 4.5. Action n°5 – Suivi des sources de bordures | 26 |
| Interventions foncières | 27 |
| 4.6. Action n°6 – Définition et animation d'une stratégie foncière globale à l'échelle du Marais poitevin | 27 |
| 4.7. Action n°7 – Opérations foncières | 28 |
| 4.8. Action n°8 – Animation foncière des CEN Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire | 28 |
| 4.9. Action n°9 – Acquisitions foncières..... | 30 |
| Communication..... | 31 |
| 4.12. Action n°12 - Sensibilisation à la préservation de la zone humide | 31 |
| 5. Eléments financiers | 32 |
| 5.1. Montant et subvention prévisionnels | 32 |
| 5.2. Montant réel des actions et subvention | 34 |
| 5.3. Taux de réalisation | 36 |

| | |
|--|----|
| 5.4. Financement des actions | 37 |
| 6. Analyse, bilan et perspectives..... | 39 |
| Annexes | 40 |

1. Le Contrat Territorial cadre du Marais poitevin

Le contrat territorial cadre du Marais poitevin a été signé en 2023 et court sur la période 2023-2025. Il succède à :

- Un CTMA cadre en place sur la période 2015-2019 et dont le bilan a montré la nécessité de poursuivre les actions qu'il portait, que ce soit en matière de coordination des contrats opérationnels ou d'études transversales ;
- Un contrat territorial cadre portant sur la période 2020-2022. Ce contrat s'appuie sur une stratégie de territoire et une feuille de route établie pour la période 2020-2025.

Le bilan du contrat 2020-2022 a permis de réinterroger la stratégie de territoire et la feuille de route. Il en ressort que ces deux documents restent pleinement d'actualité et le contrat cadre 2023-2025 constitue la déclinaison opérationnelle de ces documents. Aussi, le contrat cadre 2023-2025 est dans le droit fil de celui de la précédente période.

Aussi, nous retrouvons les 5 grands objectifs qui fondent ces deux contrats :

- Poursuivre et renforcer l'articulation et la complémentarité entre les dispositifs mis en place depuis 2015 ;
- Apporter davantage de cohérence et de coordination entre les CT opérationnels ;
- Evaluer à l'échelle de la zone humide l'évolution de sa fonctionnalité et l'efficacité des travaux portés par les CT opérationnels ;
- Poursuivre les études transversales engagées à l'échelle de la zone humide et en proposer de nouvelles ;
- Renforcer l'animation globale de l'ensemble du dispositif et veiller à la bonne articulation entre les différents échelons.

17 partenaires se sont engagés aux côtés de l'Etablissement public du Marais poitevin, en charge du portage du CT cadre, et de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, contre 15 précédemment. Nous retrouvons :

- Les porteurs et animateurs des contrats territoriaux opérationnels que sont le SMLB, le SMVSA, le SMBVSN, le SYRIMA et l'IIBSN. Le SMBVSN, nouvel acteur gemapien sur le territoire, qui co-porte avec l'IIBSN et le SMVSA le contrat sur la Sèvre Niortaise et le Mignon, et avec le SMVSA le contrat sur le bassin des Autizes, est désormais signataire du contrat cadre ;
- Les porteurs des actions et études transversales que sont, en plus de l'EPMP, le PNR du Marais Poitevin, les Conservatoires d'espaces naturels, le Conservatoire du littoral, la LPO et la fédération des chasseurs de Vendée, ainsi que la LPO Vendée, au titre des interventions foncières ;
- Les financeurs des actions figurant dans les contrats opérationnels, à savoir les Départements et les Régions.

1.1. Le territoire

Le territoire d'application reste identique à celui retenu en 2020 et correspond à la zone humide, telle que définie par le Forum des Marais Atlantiques (annexe 1).

Cette zone humide, située entre les estuaires de la Loire et de la Gironde, est la plus vaste du littoral atlantique français avec environ 100 000 ha. Elle joue un rôle d'interface entre son bassin versant d'une surface de 639 000 ha et la façade maritime.

Résultat de phénomènes naturels et des aménagements humains, le Marais poitevin est un milieu complexe où l'eau occupe une place primordiale. Il alterne entre terres hautes, marais desséchés, marais mouillés, marais intermédiaire. Ces différents types de marais, dont le fonctionnement est intimement lié à l'hydraulique, présentent des spécificités qui leur sont propres et qu'il convient d'intégrer, tant en matière d'usages, d'enjeux environnementaux et de travaux, visant à améliorer la fonctionnalité de la zone humide.

Sur le plan hydraulique, le Marais poitevin se trouve à l'aval de 4 grands bassins hydrographiques :

- Le bassin du Lay ;
- Le bassin de la Vendée ;
- Le bassin de la Sèvre Niortaise et des marais mouillés associés ;
- Le bassin du Curé qui englobe les canaux de la Banche et de la Brune.

La présence de plusieurs bassins hydrographiques a conduit le territoire à se structurer autour de 3 SAGE :

- SAGE du Lay, animé par le Syndicat mixte bassin du Lay,
- SAGE de la Vendée, animé par le SMVSA,
- SAGE de la Sèvre Niortaise et du Marais Poitevin, animé par l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN).

L'ensemble de la bordure du Marais repose sur des terrains datant du secondaire et très perméables, qui se caractérisent par un réseau superficiel faible mais des masses d'eau souterraines importantes. Ces nappes participent pleinement à l'alimentation en eau du Marais poitevin, avec la présence de nombreuses sources et résurgences à l'interface plaine/marais.

Enfin, la baie de l'Aiguillon et l'estuaire du Lay constituent l'exutoire du Marais poitevin et de son bassin versant. De fait, le marais dépend fortement de son bassin, avec des apports qui peuvent s'avérer important en hiver et au contraire faible voire nuls en été, et de l'estuaire qui présente des problématiques d'envasement lié aux apports sédimentaires, mais aussi présente ses propres enjeux et activités. Par ailleurs, les capacités d'évacuation du marais sont contraintes par les marées.

1.2. Les enjeux

En tant que zone humide d'importance nationale et internationale, désormais labélisée au titre de la convention de Ramsar, le Marais poitevin présente des enjeux importants et fortement liés sur les plans de la ressource en eau et de l'expression de la biodiversité. En témoignent les multiples documents de planification consacrés au territoire, que ce soit dans les domaines de l'eau et de l'environnement, ou encore de la prévention des risques.

Ce lien fort entre eau et biodiversité trouve sa traduction en particulier dans la disposition 7C-4 du SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027, qui émet un ensemble de principes directeurs portant sur la gestion quantitative de l'eau dans le but d'assurer une bonne qualité écologique du milieu. En réponse, de nombreux outils ont été développés :

- L'adaptation des règles de gestion de l'eau au moyen des règlements d'eau et des contrats de marais ;
- Les travaux conduits par les CLE des SAGE pour définir les NOE ;
- La politique de substitution mises en place avec la profession agricole et les acteurs de l'eau pour améliorer les niveaux des masses d'eau souterraine et l'alimentation en eau du marais par les sources de bordures ;
- Les études menées pour améliorer la connaissance dans le domaine de l'eau et sur le lien entre l'expression de la biodiversité et la gestion de l'eau...

Sur le plan environnemental, le Marais poitevin est reconnu pour sa richesse, que l'on retrouve dans les nombreux inventaires naturalistes menés ; la volonté de préserver cette zone humide d'importance s'est concrétisée par :

- La mise en place de différents espaces protégés tels que les réserves naturelles nationales ou régionales ;
- Les actions de maîtrise foncière ou d'usage à des fins conservatoires et dans une optique de maintien de la mosaïque d'habitats ;
- Le classement en site Natura 2000, avec un nouveau document d'objectifs validé en novembre 2022 ;
- La labellisation Ramsar du site Natura 2000, qui vient reconnaître l'importance de la zone humide.

S'ajoutent par ailleurs à ces enjeux d'autres problématiques, comme :

- L'agriculture, avec des interrogations aujourd'hui sur le maintien et la consolidation de la filière élevage, indispensable au maintien des prairies ;
- La conchyliculture avec des besoins portant sur la quantité et la qualité de l'eau douce qui arrive dans la baie de l'Aiguillon ;
- Le développement urbain sur le bassin versant qui s'accompagne de modifications des apports d'eau, et d'une pression accrue sur le littoral ;
- La gestion de l'estuaire qui concentre enjeux hydrauliques, environnementaux et économiques.

Ces différents constats font ressortir 4 grands enjeux qui peuvent trouver réponse à travers les contrats territoriaux proposés par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne :

- Préserver et restaurer la biodiversité propre à la zone humide, qu'elle soit animale ou végétale ;
- Atteindre le bon état des masses d'eau et contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par la Directive cadre sur l'eau en matière de préservation de la qualité de la ressource en eau en intervenant sur les différentes fonctions écosystémiques de la zone humide ;
- Améliorer la fonctionnalité de la zone humide qui permettra un gain environnemental en disposant d'un milieu plus accueillant et une amélioration de la qualité des masses d'eau, la zone humide étant un écosystème associé à ces dernières. Sur ce sujet, un travail important est à fournir en direction des fonctions épuratoire et biologique de la zone humide qui sont les plus dégradées ;
- Prendre en compte les spécificités des différentes entités de marais, les enjeux, objectifs et attentes, en matière de fonctionnement hydraulique et de fonctionnalité, n'étant pas les mêmes d'une entité à l'autre.

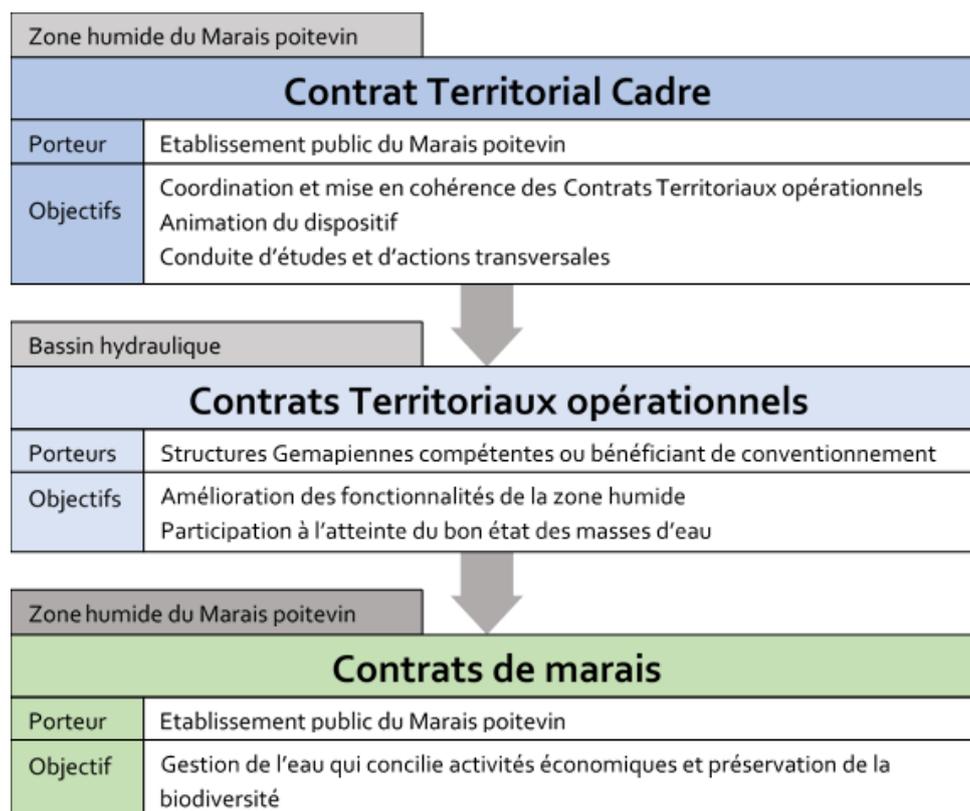
1.3. Un document de cadrage et de coordination des actions de préservation de la zone humide

Le Contrat Territorial cadre se veut un outil de cadrage et de coordination des actions mises en place par les contrats territoriaux opérationnels, la finalité étant de disposer d'un cadre qui permet une vision commune et globale à l'échelle de la zone humide.

Il s'agit par ailleurs de garantir la complémentarité des outils et leur bonne articulation dans un souci de cohérence de l'intervention publique en faveur de la zone humide.

Aussi, la structuration des différents outils qui prévaut désormais depuis 2015 est reprise, à savoir :

- Un CT cadre qui a vocation à coordonner les CT opérationnels, à animer et à veiller à la bonne articulation entre les dispositifs, et à conduire des études ou actions transversales à l'échelle du Marais poitevin ;
- Des contrats territoriaux opérationnels, amenés à porter des travaux, à l'échelle de leurs bassins respectifs, en faveur du rétablissement des fonctions du marais ;
- Des contrats de marais intégrés aux CT opérationnels, qui visent à définir des règles et modalités de gestion de l'eau sur des unités hydrauliques cohérentes, avec la volonté d'une gestion qui réponde aux usages et enjeux environnementaux.



1.4. Orientations communes et principes de cohérence des CT opérationnels

Toujours dans ce souci de cohérence et de coordination des contrats opérationnels, le contrat cadre contient un ensemble de principes et outils communs :

- Des orientations communes qui fixent les priorités à court et moyen termes au regard des enjeux identifiés, du bilan évaluatif conduit en 2018/2019 et complété en 2020, et des spécificités fonctionnelles des entités de marais ;
- Un socle commun en matière d'éléments attendus dans les études préalables aux programmations des travaux et le bilan ;
- Un ensemble de principes de cohérence portant sur la cohérence géographique des contrats opérationnels, l'adéquation des programmes au regard des enjeux, les indicateurs de suivi des travaux et d'évaluation, l'articulation avec le Document d'Objectifs Natura 2000 ;
- La conditionnalité des aides liée pour certains travaux à l'existence de règles de gestion de l'eau.

En parallèle, un ensemble d'outils commun est développé :

- Typologie de travaux commune ;
- Tableau de bord de suivi technico-financier ;
- Outil de spatialisation de l'information recensant les travaux et les indicateurs de suivi ;
- Grille d'évaluation de la fonctionnalité de la zone humide à travers ses fonctions hydraulique, biologique et épuratoire ;
- Support pour le recueil des descripteurs permettant d'évaluer la fonctionnalité de la zone humide ;

Ainsi que des journées techniques et d'échanges, que ce soit sur la réalisation de travaux ou l'évaluation des fonctions (hydraulique, épuratoire et biologique).

Le contrat cadre porte également le bilan évaluatif de l'ensemble des contrats territoriaux, afin de disposer de cette vision globale à l'échelle de la zone humide. Ce travail déjà fait en 2019/2020 sera reconduit en 2025 et permettra de dresser un état de la fonctionnalité de la zone humide et surtout de mesurer son évolution, en croisant cela avec les programmes d'intervention.

1.6. Le programme d'actions du CT cadre

L'un des autres volets du contrat cadre est le portage d'actions transversales. Ces actions, au nombre de 14, portent sur 5 thématiques :

- La mise en place d'outils communs nécessaires à la conduite des bilans.
- L'amélioration des connaissances liées à l'eau, à la biodiversité et au fonctionnement de la zone humide en général. Les résultats de ces études sont utilement mobilisés pour l'établissement des bilans et permettent de faire le lien entre les effets des travaux sur la fonctionnalité et la réponse de la zone humide (amélioration de son fonctionnement global), et de la biodiversité, enjeux forts sur le territoire.
- L'intervention foncière s'articule d'une part autour de la construction d'un cadre d'intervention qui prend la forme d'une stratégie et qui définit les orientations en matière de

foncier avec l'objectif de gagner en lisibilité et en efficacité, et d'autre part sur un ensemble d'actions qui visent à porter des acquisitions, qui doivent s'inscrire dans la stratégie.

- La planification et la préfiguration de plans d'action s'inscrivant dans les enjeux de demain. Ces actions trouveront par la suite une déclinaison opérationnelle, à travers d'autres outils.
- Les actions de communication, pour sensibiliser le public et les acteurs du territoire à la préservation de la zone humide.

Leur déclinaison dans les 3 ans à venir et leur portage sont résumés dans le tableau suivant :

| Thématique | Intitulé | Action | Maître d'ouvrage | 2023 | 2024 | 2025 |
|--|---|--------|---|------|------|------|
| Outils communs | Etude bilan et évaluation commune des CTMA cadre et opérationnels | N°1 | EPMP | X | | X |
| | Mise en place d'un SIGT Marais poitevin | N°2 | EPMP | X | X | X |
| | Guide sur la végétation aquatique et la végétation des berges | N°14 | EPMP | X | | |
| Etudes, suivis et acquisition de connaissances dans le domaine de l'eau, des milieux aquatiques et des zones humides | Suivi des niveaux d'eau - Système d'information sur l'eau du Marais poitevin (SIEMP) | N°3 | EPMP | X | X | X |
| | Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin – Suivi des habitats et des espèces pour évaluer les actions de gestion de la zone humide | N°4 | PNR | X | X | X |
| | Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin – Lien gestion de l'eau et biodiversité | | EPMP | X | | |
| | Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin – Effets des orientations de la gestion de l'eau sur la biodiversité et la fonctionnalité de la zone humide | | EPMP | X | X | X |
| | Suivi des sources de bordures | N°5 | EPMP | X | X | X |
| | Valorisation des prairies du Marais poitevin – synthèse bibliographique | N°13 | EPMP | | | |
| Interventions foncières | Définition et animation d'une stratégie foncière à l'échelle du Marais poitevin | N°6 | EPMP | X | X | X |
| | Opérations foncières (études, acquisitions, animation, veille, échanges, mobilités, etc.) | N°7 | EPMP | X | X | X |
| | Animation foncière CEN Nouvelle Aquitaine et CEN Pays de la Loire | N°8 | CEN NA CEN PdL | X | X | X |
| | Acquisitions foncières | N°9 | CELRL CEN NA CEN PdL FDC85 LPO LPO85 | X | X | X |
| Planification | Préfiguration du plan d'actions GSF (suite PARMM) | N°10 | PNR | | | |
| | Elaboration du plan climat Marais poitevin - zone humide littoral | N°11 | PNR | | | |
| Communication | Sensibilisation à la préservation de la zone humide | N°12 | PNR | X | X | X |

A noter, certaines actions figurant dans le tableau ont été développées sur la précédente programmation mais sont présentées à titre d'information. Il s'agit des actions numérotées 10,11 et 13.

1.7. Etat d'avancement et mise en œuvre

Le contrat territorial cadre couvre la période 2023-2025. Il s'appuie sur une stratégie de territoire et une feuille de route à 6 ans, construites en 2020, et fait suite à un premier contrat appliqué sur la période 2020-2022 et qui a fait l'objet d'un bilan.

2023 est donc la première année de ce nouveau contrat, même s'il s'inscrit dans la continuité des précédents exercices.

2. L'animation du Contrat Territorial cadre

L'Etablissement public, en qualité de porteur du CT cadre, est garant de sa bonne mise en œuvre. Il veille à ce que :

- Les principes de cohérence et de coordination inscrits dans le contrat s'appliquent et soient bien repris par les contrats opérationnels ;
- L'ensemble des actions affichées dans le contrat soit décliné sur le territoire.

Pour assurer ce travail d'animation mais aussi rendre compte de l'état d'avancement des travaux auprès des financeurs partenaires, 2 instances ont été mises en place et sont présidées par l'EPMP :

- Un comité technique ;
- Un comité de pilotage.

Un travail important a été fait en 2022 pour établir le bilan du contrat 2020-2022, et proposer sur cette base un nouveau contrat pour 2023-2025. Deux comités de pilotage se sont ainsi réunis, dont un en octobre pour valider le projet de contrat 2023-2025. Le premier semestre 2023 a été consacré à la finalisation de ce contrat et au recueil des délibérations des partenaires signataires.

Le contrat a été signé en présence des différents partenaires en septembre 2023.

S'il n'y a pas eu de comité de pilotage en cette année de lancement, il est prévu de le réunir début 2024.

Différents temps d'échange avec les porteurs des contrats opérationnels dans le cadre de l'élaboration et du suivi des contrats opérationnels ont eu lieu tout au long de l'année. De même des rencontres ont porté sur le développement des outils communs (voir partie suivante).

3. La coordination des contrats opérationnels

Suite au bilan évaluatif de 2018/2019, il est apparu nécessaire de développer des outils communs de manière à assurer le suivi et l'évaluation des contrats territoriaux opérationnels.

3.1. Le développement d'outils communs

La mise en place de ces outils répond au souhait de disposer d'une vision commune permettant de rendre compte des effets des travaux portés par les contrats à l'échelle de la zone humide.

Plusieurs outils ont été identifiés et sont d'ores et déjà en vigueur :

- Une typologie de travaux commune ;
- Un tableau de bord technico-financier ;
- Différentes tables de saisie sous logiciel de cartographie ;
- Une grille d'analyse de la fonctionnalité issue du bilan mené en 2018/2019 et complété en 2020 ;
- Un outil commun de spatialisation des travaux et comportant des indicateurs de suivis : l'outil SYSMA.

Le développement de ces outils s'est poursuivi en 2023 avec :

- Un travail conduit pour rendre l'outil SYSMA opérationnel avec l'intégration des travaux prévus par les porteurs des CT opérationnels. Différents temps d'échange sur cet outil ont eu lieu et se poursuivront en 2024 ;
- Le lancement d'un guide sur la végétation des berges et des canaux. Il s'agit de donner aux porteurs des CT opérationnels un outil facilitant le recueil des descripteurs d'analyse de la fonctionnalité de la zone humide.

D'autres actions n'ont pas été conduites, comme la mise à jour de la couche cartographique représentant le réseau de canaux et de fossés, faute de moyens humains.

Des réflexions ont eu lieu et devront se poursuivre en 2024 pour travailler sur des indicateurs surfaciques, l'approche actuelle portant principalement sur les voies d'eau.

3.2. Le suivi des reprogrammations des CT opérationnels

Concernant ce second axe, plusieurs temps d'échange formels et informels ont eu lieu entre l'Etablissement public et les structures porteuses des contrats territoriaux opérationnels, afin de les accompagner dans le suivi ou la programmation de leur contrat.

Deux contrats, sur les bassins du Nord-Aunis et du Lay, ont fait l'objet en 2023 d'un avis du conseil d'administration de l'EPMP, qui veille ainsi à la bonne intégration des attentes du CT cadre.

4. Etat d'avancement des actions du CT cadre

Outils communs

4.1. Action n°1 – Etude bilan et évaluation commune des contrats cadre et opérationnels

| Bilan des actions conduites et résultats

Etat d'avancement des programmations des contrats territoriaux opérationnels

Le contrat cadre a vocation à assurer la coordination et la mise en cohérence des contrats opérationnels qui portent des travaux sur la zone humide, afin d'en restaurer la fonctionnalité. A ce titre, il a été défini une typologie permettant de faciliter le suivi des différents travaux. De même, un compte rendu annuel est élaboré ; il sera amené à monter en puissance avec le déploiement de l'outil Sysma.

Il ressort de ce suivi les éléments quantitatifs suivants :

| Travaux linéaires | | Contrat | | | | | Total général |
|---|--|---------|-------|------------------------|-----------------|-------------|---------------|
| | | Autise | Lay | Sèvre Niortaise Mignon | Vendée Longèves | Aunis Océan | |
| Restauration et protection de berges | Adoucissement | | 4 904 | 35 | 15 579 | | 20 518 |
| | Technique mixte avec retalutage | 233 | | 3 290 | 10 195 | | 13 718 |
| | Plantation d'hélophytes | | 4 904 | 99 | 17 648 | | 22 651 |
| Restauration et entretien des voies d'eau | Bacage des Estuaires | | | 7 667 | | 5 978 | 13 635 |
| | Dragage fluvial et maritime | | | 361 | | | 361 |
| | Rotodévasage | 66 | | | 4 514 | | 4 580 |
| | Restauration des voies d'eau - curage | 8 573 | 2 299 | 19 894 | 38 640 | | 69 406 |
| Ripisylve | Elagage de la ripisylve | 9 932 | | 12 111 | 1 011 | | 23 054 |
| | Débroussaillage, fauche de la ripisylve | 17 432 | | 149 654 | | | 167 086 |
| | Travaux préparatoires aux autres interventions | 14 260 | | 16 005 | | 6 637 | |
| | Restauration de la ripisylve | 3 182 | | 11 817 | | | 14 999 |
| Mise en défens des voies d'eau | | 740 | 6 838 | | | 7 578 | |

A noter :

- Peu de travaux ont été menés sur le bassin du Lay qui, en 2023, a travaillé à l'écriture d'une nouvelle programmation. Idem sur le bassin du Nord-Aunis où la programmation est à son commencement ;
- Les travaux portant sur les espèces envahissantes ne sont pas mentionnés ;
- Les périodes de travaux sont fortement réduites en marais, d'autant plus en 2023, avec des précipitations abondantes dès octobre. Certains travaux ont dû être reportés.

A cela s'ajoutent des travaux ponctuels :

| Travaux ponctuels | | Contrats | | | | | Total général |
|--------------------------------|---|----------|-----|------------------------|-----------------|-------------|---------------|
| | | Autise | Lay | Sèvre Niortaise Mignon | Vendée Longèves | Aunis Océan | |
| Ouvrages hydraulique | Restauration et adaptation d'ouvrages | | | 4 | | | 4 |
| Ripisylve | Gestion des arbres et embâcle en travers | 80 | | 67 | | | 147 |
| Mise en défens des voies d'eau | Aménagement d'abreuvoirs - descente | | 5 | | | | 5 |
| | Aménagement d'abreuvoirs - pompe | | | 2 | | | 2 |
| Continuité écologique | Equipement d'ouvrages | | | 2 | 3 | | 5 |
| Lit majeur | Aménagement d'une frayère | | | 1 | | | 1 |
| | Réhabilitation et restauration de milieux | | | 6 | | | 6 |
| Etudes | Etude avant-projet continuité écologique | | | | 2 | | 2 |
| | Etude projet d'effacement | | | 4 | | | 4 |
| | Autres études | | | 2 | | | 2 |

On constate l'importance des travaux sur les embâcles dans les marais mouillés de l'est.

Le bilan évaluatif porté en 2025 permettra de comparer ses résultats avec les prévisions inscrites dans les différentes programmations, et d'aborder ces travaux sur le plan quantitatif mais aussi financier.

Concernant les contrats de marais, les travaux menés en 2023 sont les suivants :

- 39 chantiers ponctuels portant sur la restauration ou l'adaptation d'ouvrages hydrauliques ;
- 11,9 km de restauration des voies d'eau, complétés par 11,1 km d'interventions sur la ripisylve.

La mise en œuvre des protocoles de gestion de l'eau permet en effet aux associations syndicales de bénéficier de financements publics pour ces travaux, nécessaires en retour pour adapter les niveaux d'eau aux usages et aux enjeux hydrauliques et environnementaux.

En annexe 2 figurent les cartes de localisation des différents travaux.

En parallèle, certains opérateurs ont prospecté en 2023 un certain linéaire de canaux sur lesquels des interventions étaient prévues, afin d'évaluer le gain de fonctionnalité avant et après travaux (second passage à n+5). Il s'agit d'une des attentes du CT cadre. Là aussi, ces données seront utilement mobilisées dans l'étude bilan.

Indicateurs communs

Le contrat cadre prévoit un déploiement des indicateurs d'évaluation de la fonctionnalité sur deux réseaux :

- Un réseau fixe porté par l'EPMP au titre des études bilans. Ce réseau sera prospecté en 2025, à l'issue du présent contrat ;
- Un réseau mobile prospecté annuellement sur lequel des travaux sont menés avec un passage avant travaux et à n+5.

En 2022, un travail avait eu lieu, en partenariat avec le FMA, en direction des structures porteuses des contrats opérationnels pour se familiariser avec les différents descripteurs et s'entendre sur la manière de les prendre en compte.

En 2023, des prospections ont été menées sur les contrats territoriaux en place sur les bassins de la Vendée, des Autizes, de la Sèvre Niortaise et du Mignon. L'analyse de ces prospections reste à faire et il faudra attendre le second passage pour évaluer les effets des travaux, mais le recueil des descripteurs est en cours. Ils pourront ainsi être mobilisés en particulier lors de l'évaluation de 2025.

Cet exercice n'a pas été fait sur le Lay et le Nord-Aunis, où les contrats territoriaux étaient en cours de reprogrammation.

| Difficultés rencontrées

Ce travail a permis de mettre en avant les difficultés rencontrées. Certaines portent sur les indicateurs et leur interprétation. Sur cet aspect, il a été acté d'instituer une journée avec les personnes en charge de la prospection pour s'entendre sur les indicateurs et leur saisie.

Concernant les travaux portés au sein des contrats, l'utilisation d'une typologie commune rend l'analyse et la synthèse plus aisées.

L'articulation avec l'outil SYMA reste à faire, pour la saisie des données. De même, si la typologie des travaux a bien été prise en compte dans les reprogrammations, les documents transmis aux opérateurs pour la saisie des travaux n'ont pas été repris par tous, ce qui a demandé un travail complémentaire d'harmonisation et d'échanges.

| Perspectives

Ce travail de collecte des données, qu'elles portent sur le déroulé des travaux ou sur l'analyse de la fonctionnalité, sera pleinement mobilisé lors du bilan évaluatif de 2025. Il est prévu à nouveau en 2024 un temps d'échanges avec les structures en charge du recueil et de la saisie des descripteurs pour se familiariser avec eux et réduire les biais.

Une réflexion en parallèle sera à mener pour définir des indicateurs surfaciques qui rendent également compte de cette fonctionnalité et de son évolution, en plus des indicateurs déjà existants mais qui restent centrés sur le réseau hydraulique.

Le déploiement des outils communs a apporté une amélioration, mais n'est pas encore totalement en place, et il faudra rester assidu et vigilant, pour tendre vers cette culture commune souhaitée.

4.2. Action n°2 – Mise en place d'un SIGT Marais poitevin

| Bilan des actions conduites et résultats

En plus de la mise à jour continue des couches de référence du SIG, deux actions sont à mentionner :

- La production de cartes d'inondation par télédétection

En appliquant, sur des images satellites SENTINEL 2, la méthodologie WIW (Water In Wetlands Index) il est possible de détecter les surfaces en eau et leur variation intra-annuelle. Un script a été développé par l'EPMP pour produire de manière semi-automatique ces résultats, alimentant ainsi le SIGT avec cette donnée supplémentaire.

- Le développement de SYSMA

L'outil SYSMA mis à disposition des différents opérateurs permet d'assurer le suivi précis des programmations prévues dans les contrats opérationnels. L'intérêt de l'outil réside dans son interface unique à l'échelle de la zone humide, construite sur la base des outils communs. Il permettra de centraliser la donnée et d'être plus efficient dans le suivi des travaux et leur valorisation lors des phases de bilan, mais aussi de collecter les indicateurs de réponse du milieu. Il donne également accès à un ensemble de données de référence sur le Marais poitevin. Afin d'en bénéficier, l'EPMP s'est associé avec l'EPTB du bassin de la Sèvre Nantaise et a pris en charge l'adaptation de l'outil, plutôt développé pour répondre aux questions portant sur les cours d'eau, pour le rendre opérant sur les enjeux des marais. Le paramétrage de SYSMA s'est appuyé sur les outils communs développés dans le contrat cadre : évaluation de la fonctionnalité, typologie des travaux.

Au cours de l'année 2023, un travail d'intégration des données transmises par les porteurs des CT opérationnels de la Sèvre Niortaise et du Mignon, puis du Nord Aunis, et enfin du bassin du Lay, a été mené, complétant ainsi l'outil (les données du CT opérationnel du bassin de la Vendée avaient déjà fait l'objet d'une intégration). Suite à une réunion avec les différents partenaires, l'outil a aussi été modifié, pour mieux correspondre aux besoins des différents utilisateurs.

Les SAGE Vendée et Sèvre Niortaise Marais Poitevin ont par ailleurs développé l'outil sur la partie cours d'eau, dans ce même souci de mutualisation. Ainsi, une très grande partie du bassin hydrographique du Marais poitevin est couverte par SYSMA.

| Difficultés rencontrées

Concernant la cartographie des inondations, la principale difficulté porte sur la détection des zones en eau dans les secteurs particulièrement sombres, tels les sols nus après récolte en grandes cultures. L'utilisation est dès lors limitée aux secteurs de prairies.

Concernant SYSMA, la principale difficulté porte sur la capacité à faciliter l'utilisation de l'outil pour les structures partenaires, sans que celles-ci n'effectuent une double saisie avec leurs propres logiciels de géomatique.

| Perspectives

Un travail est mené en début 2024, sur le calcul du NDVI, afin de détecter les parcelles récoltées ou fauchées, dans le but d'éviter les biais dus aux sols nus. Ce travail permettra également de s'intéresser aux dates de fauche pratiquées sur le marais.

Pour SYSMA, l'année 2024 aura pour but de s'assurer de la bonne utilisation de l'outil par les utilisateurs. Un guide « utilisateur », dont la rédaction a débuté en 2023, sera finalisé et il est prévu une rencontre au premier trimestre avec les opérateurs. Il est également prévu le développement d'un « plugin » permettant de faciliter le calcul des indicateurs linéaires et surfaciques.

4.3. Action n°14 – Construction d'un guide de la végétation aquatique et de la végétation des berges

| Bilan des actions conduites et résultats

Dans un souci d'amélioration et de vulgarisation de la connaissance, mais aussi de recueil des descripteurs de terrain, il est apparu nécessaire de travailler à l'édition d'un guide portant sur la végétation des berges et des canaux du Marais poitevin. En effet, les guides existants traitent des espèces exotiques envahissantes ou ne répondent pas aux particularités locales.

C'est pourquoi l'EPMP a mandaté un bureau d'études pour éditer ce guide, qui portera sur une centaine d'espèces et n'inclura pas les espèces exotiques envahissantes, des ouvrages existant déjà sur ce sujet.

2023 a été consacré à lister les espèces à prendre en compte et à travailler sur un modèle de fiche type.

| Difficultés rencontrées

Prévu début 2023, le guide n'a pu être lancé qu'au troisième trimestre de l'année, pour des raisons financières. La seule difficulté est donc d'ordre calendaire, avec un report de l'action.

Par ailleurs, des choix ont été faits pour limiter le nombre d'espèces à une centaine, afin de produire un guide qui reste opérationnel.

| Perspectives

La construction du guide se poursuit. Il est prévu de le terminer fin 2024 (impression comprise) et d'organiser une visite avec les acteurs de terrain qui seront amenés à l'utiliser au printemps 2025.

Etudes, suivis et acquisition de connaissances

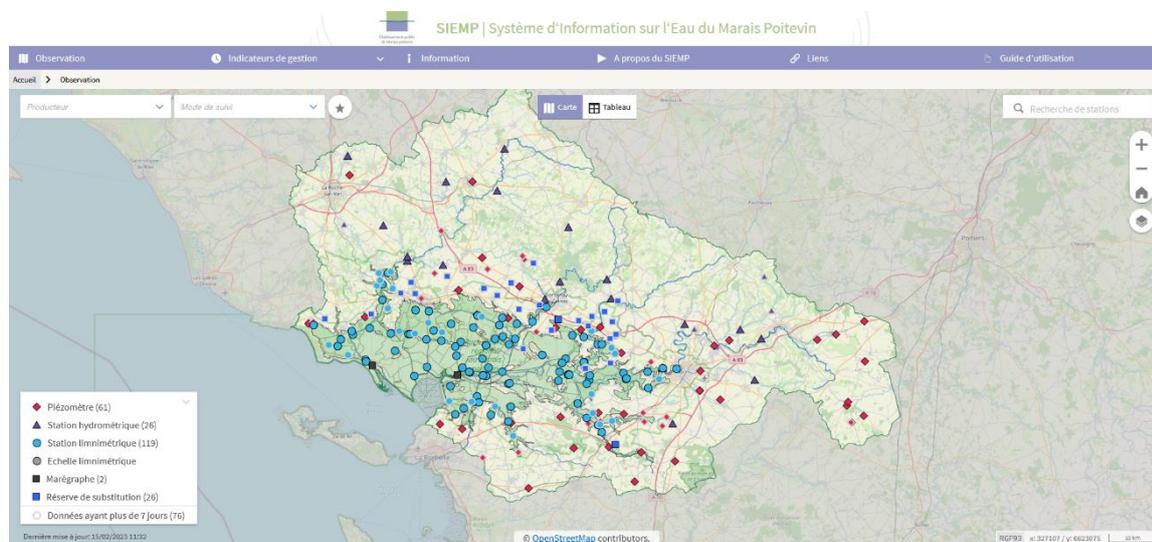
4.3. Action n°3 – suivi des niveaux d'eau - Système d'information sur l'eau du Marais poitevin (SIEMP)

| Bilan des actions conduites et résultats

L'année 2023 a permis d'avancer principalement sur les points suivants :

- Amélioration du mode d'alimentation du SIEMP avec les données des stations piézométriques de la Région Nouvelle-Aquitaine, qui sont gérées par le BRGM depuis le transfert du réseau de l'ARB NA. L'alimentation se fait désormais avec l'outil national Hub'Eau piézométrie, permettant une meilleure prise en compte des corrections de données ;
- Amélioration du mode d'alimentation du SIEMP avec les données des stations hydrométriques des deux DREAL du territoire avec l'outil Hub'Eau hydrométrie, permettant une meilleure prise en compte des corrections de données.

- Rédaction du nouveau marché d'exploitation et de maintenance du SIEMP pour la période 2024-2027 ;
- Equipement d'un site avec une sonde limnimétrique télétransmise et 3 sites avec des sondes limnimétriques non télétransmises directement disponibles sur le SIEMP.



Aperçu de l'interface Web Responsive Design du « nouveau » SIEMP

En parallèle, l'affichage des règles de gestion de l'eau est périodiquement mis à jour, au gré de l'avancement des règlements d'eau et des contrats de marais, ainsi que du protocole OUGC et de l'arrêté cadre Marais poitevin actualisés annuellement. Ces règles de gestion sont directement consultables sur les pages :

- Indicateurs de gestion > Arrêté cadre Marais Poitevin / Zone d'alerte ;
- Indicateurs de gestion > Contrat de marais / Règlement d'eau.

Le nombre de personnes ayant consulté le SIEMP en 2023 reste très élevé avec 400 utilisateurs mensuels. Le nombre de visites est quant à lui aussi en nette progression et atteint 1 400 visites mensuelles. Cette évolution s'explique par la fiabilité des données que l'outil apporte aux acteurs de l'eau et au grand public.

Le SIEMP est consultable à l'adresse suivante : siemp.epmp-marais-poitevin.fr

Un quatrième bon de commande dans le cadre du marché public signé avec la CACG a permis l'équipement de sites supplémentaires avec des échelles limnimétriques nivelées et des supports de sondes limnimétriques. Le territoire du Marais poitevin est désormais largement couvert avec des équipements de mesure de niveau d'eau (échelles et sondes).

Fin 2023, un nouvel appel d'offres a été lancé pour le renouvellement du marché public du SIEMP pour une période de 4 ans. Le titulaire actuel, le groupement RHEA SAS / KISTERS AG, a déposé une offre correspondant au besoin et respectant l'enveloppe d'AE votée en budget à hauteur de 400 000 €. Après négociation et examen par le contrôleur budgétaire, le marché a été attribué pour un montant de 320 196,77 €.

| Difficultés rencontrées

La mise en œuvre du SIEMP s'est étalée sur plusieurs années, en raison de l'ampleur du projet et de son aspect multipartenarial. Pour être pertinent et proposer un accès à l'information exhaustif et fiable, ce système doit en effet mobiliser les différents producteurs de données. Il ne rencontre aujourd'hui plus de difficulté majeure, mais un suivi technique pour son exploitation et une veille concernant son évolution restent nécessaires pour répondre aux attentes des usagers.

Différents chantiers sont également en cours pour répondre à des difficultés ponctuelles. Ainsi, le mode d'alimentation des données limnimétriques de l'IIBSN, qui était jusqu'alors un frein à la récupération des données historiques du territoire, est en cours d'évolution et permettra à terme de résoudre ce point. Des solutions techniques sont en train d'être apportées pour la récupération des données produites par certains syndicats.

La récupération des données de Meteo France, dont le coût important n'avait jusqu'alors pas permis d'avancer sur ce sujet, devrait aussi connaître des changements.

| Perspectives

La poursuite de l'exploitation du SIEMP est assurée pour quatre années supplémentaires, avec un opérateur qui a fait ses preuves, avec de nouvelles améliorations parmi lesquelles on peut citer :

- La réception du lancement du nouveau marché SIEMP avec la mise à jour des chroniques de la base de données, et des documents de paramétrage associés ;
- L'intégration des taux de remplissage des barrages AEP ;
- L'évolution du mode d'alimentation des données des marais mouillés de la Sèvre Niortaise, via une interface paramétrique qui permettra une meilleure alimentation « temps réel » par l'IIBSN, ainsi que la récupération des données historiques ;
- L'ajout dans le SIEMP des chroniques du SIAH de la Banche et de l'ASCO des marais de St Michel ;
- L'ajout des stations de Meteo France du territoire suite à une ouverture sur l'accessibilité aux données sans frais annoncée à l'automne 2023 ;
- Un travail prospectif sur la communication cartographique des données du SIEMP.

4.4. Action n°4 – Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin

L'Observatoire du Patrimoine Naturel s'articule autour de deux grands axes. Le premier, animé par le PNR Marais poitevin et opérationnel depuis 2004, s'attache à suivre la biodiversité à l'échelle du territoire. Chaque année, des inventaires sont réalisés selon un calendrier et des protocoles définis avec les partenaires et les scientifiques. Les résultats de ces travaux sont mis à la disposition des acteurs du territoire. Le second, piloté par l'EPMP, a pour objectif d'évaluer les effets de la gestion de l'eau sur la biodiversité et se focalise aujourd'hui sur le volet végétation aquatique et prairiale.

Les deux axes répondent à des objectifs communs :

- Connaître la composition des communautés et la répartition des espèces et des habitats ainsi que leur état de conservation,
- Suivre les tendances d'évolution des espèces et des habitats sur le long terme,
- Comprendre les interactions entre les habitats et les espèces et la fonctionnalité de la zone humide,

- Évaluer les politiques et outils mis en place sur le territoire en faveur de l'amélioration du fonctionnement de la zone humide et de sa biodiversité,
- Communiquer les données et résultats auprès des différents publics.

Volet 1 – Suivi des habitats et des espèces pour évaluer les actions de gestion de la zone humide

| Bilan des actions conduites et résultats

En 2023, le PNR Marais poitevin s'est attaché avec ses partenaires à suivre une dizaine d'indicateurs en fonction des pôles thématiques, comme par exemple :

Oiseaux

- Suivi et protection du Busard cendré : 169 nids pour 303 jeunes à l'envol (264 envols "protégés", dont 238 jeunes en enclos, 26 en centre de soins. Les 39 jeunes restants se sont envolés avant la moisson). La saison de reproduction est considérée comme moyenne mais en légère amélioration par rapport à 2022 avec plus de nids productifs malgré un nombre de nids total moins élevé. Un courrier d'information a été envoyé aux 120 agriculteurs concernés en 2023 par cette action.
- Suivi du Busard des roseaux : Cette étude, qui fait suite à une précédente étude menée en 2009, a permis de préciser la répartition des nids de cette espèce. Ainsi, cette étude met en avant une faible présence de cette espèce en dehors des zones agricoles céréalières avec 4% des nids situés en prairie et 4% en milieu naturel. Cela marque la nécessité de protéger cette espèce vis-à-vis des activités agricoles par la mise en place d'enclos de protection.
- Suivi de la Guifette noire : Pour la 4^{ème} année consécutive la Guifette noire présente un nombre de couples cantonnés très bas avec 11 couples et aucun jeune à l'envol. Le cantonnement des colonies a eu lieu sur la RNR des marais de la Vacherie.

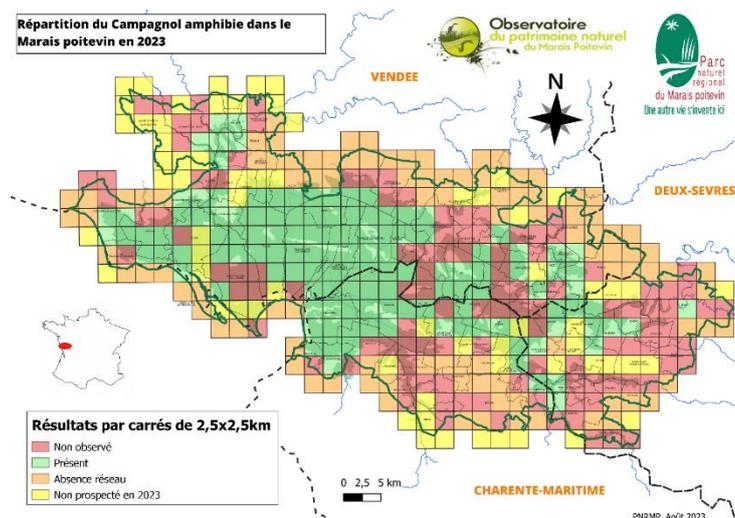
Des suivis de l'OPN sont aussi engagés annuellement par le PNR, les gestionnaires des réserves nationales ou régionales, l'OFB, des universitaires, ou par les associations de protection de la nature (LPO, GODS, LPO 85, NE 17, etc.) : comptage mensuel des oiseaux aquatiques, Ardéidés nicheurs, programme STOC, etc. qui ne sont pas détaillés.

Insectes

- Suivi et évolution des communautés d'orthoptères : Ce suivi, réalisé pour la seconde fois, fait suite à celui conduit en 2020. La recherche de taxons indicateurs de l'hydromorphie des milieux est un enjeu majeur de l'OPN. 110 stations ont été étudiées au sein des marais subsaumâtres et marais doux et 35 espèces ont été inventoriées contre 31 en 2020. Bien que, certaines espèces plus mésophiles aient été observées en 2023, les cortèges restent globalement similaires et montrent une certaine stabilité. Il ressort l'importance de surveiller la dynamique de ces cortèges et la poursuite de ce suivi afin de mettre en évidence les évolutions de communautés.
- Synthèse sur les coléoptères saproxyliques du Marais poitevin : Ce travail débuté en 2023 est encore en cours et sera finalisé au printemps 2024. Il a pour but de mettre en avant la diversité du Marais en insectes mangeurs de bois, espèces repères pour la mise en avant d'une gestion adaptée de la trame arborée.

Mammifères

- Suivi du Campagnol amphibie : En 2023, ce sont plusieurs centaines de points de suivi qui ont été échantillonnés. L'avancement de ce travail a permis de dresser une carte de présence du Campagnol amphibie par maille de 2.5 km x 2.5 km. Cette carte reste temporaire car des passages de validation sont encore nécessaires et seront menés en 2024. Elle montre l'importance de la gestion des berges en particulier pour le maintien de cette espèce qui dépend de la présence d'une végétation herbacée haute telles que les berges en roselière, en carex... Des informations sur les bonnes pratiques de gestion des berges pourront être déclinées de ce travail, en lien avec les contrats territoriaux.
- Analyse génétique des fèces de carnivores et de leurs proies : Ce travail vise à étudier grâce à la génétique, les espèces de mammifères présentes dans le Marais poitevin. Il a débuté en 2023 et se déroulera sur plusieurs années afin de collecter de plus amples informations sur la présence de certaines espèces difficile à étudier



Poissons

- Suivi des civelles et anguillettes : Chaque année, les passes à anguille installées aux exutoires du Marais poitevin font l'objet d'un suivi des effectifs qui les empruntent pour coloniser le bassin. Ce suivi permet de donner une image des tendances d'évolution. En 2023, ce suivi indique un très faible recrutement en jeunes individus. Cependant, l'analyse des données au regard des modes de gestion de l'eau à l'échelle du Marais poitevin montrent des différences, notamment dans la façon d'évacuer l'eau en période printanière, période clé de la migration des civelles. En effet, les différentes voies d'eau permettant l'évacuation des eaux du Marais ont-elles été différemment mobilisées, menant au passage de civelles par d'autres voies non étudiées, notamment le canal maritime ou le canal évacuateur. Un travail sera mené à l'avenir pour tenter de comprendre la répartition des civelles en fonction de cette gestion.
- Suivi anguille jaune et faune piscicole générale : Depuis 2002, un réseau de suivi par pêche électrique a été mis en place sur l'ensemble du territoire. Ce réseau est constitué de 33 stations réparties en 3 lots (retour de 3 ans sur une même station). Les données recueillies permettent de définir les caractéristiques de la population d'anguille dans sa phase de croissance et donne des informations sur le peuplement piscicole. En 2023, ces pêches ont été réalisées par les trois Fédérations de Pêche. Les résultats indiquent une tendance stable des populations d'Anguilles européennes sur la plupart des stades. La comparaison réalisée vis-à-vis d'autres bassins semble indiquer que cette situation de stabilité relative des populations du Marais poitevin s'inscrit dans une tendance générale en légère hausse. Une attention particulière sera à porter sur l'évolution des populations dans les années à venir. Concernant la faune piscicole générale, on observe sur les dernières années une tendance à la hausse de la présence d'espèces cyprinicoles telles que le Gardon, la Brème ou la Brème bordelière, notamment sur

certain secteur où un lien de cause à effet peut être montré entre la présence d'un fuseau de gestion favorable au développement de ces poissons.

- Suivi Anguilles argentées : Il consiste à réaliser une évaluation du flux d'anguilles argentées sur la Sèvre niortaise par capture-marquage-recapture, pendant la période automnale et hivernale. Le nombre d'anguilles argentées échantillonnées sur la saison 2022-2023 est donc de 3 313 individus pour un poids total de 1 484kg, résultat proche de l'année précédente. Grâce au protocole d'échantillonnage, il a pu être estimé qu'environ 10 000 individus avaient migrés vers l'océan.
- Suivi des populations de poissons migrateurs au comptage du Marais Pin : Le PNR assure le suivi scientifique de la passe à poissons du Marais Pin. En 2023, le système de capture et d'analyse a mis en avant une tendance toujours à la baisse pour la plupart des migrateurs (Lamproie marine et la lamproie fluviatile), alors qu'une hausse est constatée pour la Grande alose (500 individus sont passés, chiffre en net hausse et particulièrement élevé au regard des effectifs des stations de comptage des bassins voisins).

Amphibiens

- Suivi des amphibiens des mares du bocage de bordure du Marais poitevin : Le suivi à long terme des mares de bordure du Marais poitevin est une étude menée, tous les quatre ans, depuis 2011. Les résultats montrent que les espèces les plus représentées dans les mares de bordure sont le Triton palmé, le Triton marbré et la Grenouille « verte » (*Pelophylax sp*). Les taxons présentant une importante baisse de leur occupation sont la Rainette verte, la Grenouille agile, la Grenouille « verte ». Pour ces taxons, les mares colonisées ne compensent pas les mares où les taxons ont disparu. Plusieurs variables environnementales influencent la richesse, elle augmente avec la profondeur d'eau et lorsque la végétation aquatique présente un recouvrement élevé et une structure complexe. A l'inverse, elle chute rapidement lorsque l'Ecrevisse de Louisiane est présente et lorsque l'épaisseur de vase, la conductivité et la turbidité de l'habitat augmentent. La préservation d'herbiers aquatiques riches et diversifiés est un élément clé pour la conservation des Amphibiens tout comme le maintien du réseau de mares bocagères.
- Suivi des grenouilles vertes : Ce suivi a permis d'estimer et de mesurer l'évolution des densités de Grenouilles vertes par la mise en place de 120 transects de 50 m répartis dans les habitats aquatiques de six secteurs du Marais poitevin, durant les années 2012, 2015, 2019 et 2023. La densité estimée est de 1,2 individus pour 50 mètres d'habitat aquatique en 2023. Depuis 2012, elle baisse continuellement (3,7 individus en 2012). Cette diminution de densité de Grenouilles vertes est constatée dans d'autres marais de l'ouest de la France et serait dû à un ensemble de facteurs : modifications des habitats, quantité et qualité de l'eau, pêche des adultes, introduction de l'Ecrevisse de Louisiane... Ce déclin s'inscrit dans un contexte de changement climatique qui entraîne des modifications en profondeur de la biologie des populations de Grenouilles vertes, comme par exemple les conséquences de la sécheresse historique de l'année 2022.

L'ensemble des résultats des rapports 2023 et plus globalement des études des pôles sont téléchargeables sur le site internet de l'OPN : <https://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/>

Animation et valorisation

Le PNR assure l'animation du globale de l'OPN et de certains pôles. Par ailleurs, une action du PNR est consacrée exclusivement à l'animation du pôle « poissons » par l'intermédiaire d'un chargé de mission. A cela s'ajoute l'animation des pôles de l'OPN par les partenaires.

En 2023, en plus de l'accompagnement des contrats de marais, le PNR a transmis 27 jeux de données pour un total de 250 lots de données à différents partenaires ou projets : diagnostics et études d'impacts de projets d'aménagement, données ENS, PNA Loutre, etc. En 2023, ce sont près de 300 000 données de l'OPN qui ont été envoyées à l'INPN dans le cadre du partage de données publiques. En plus du partage des données, d'autres actions de valorisation ont été réalisées : 4 interventions lors de conférences ou colloques, rédaction de 4 articles pour valoriser les résultats.

L'outil de valorisation des données du PNR et des acteurs du territoire a été consolidé. <https://biodivatlas.parc-marais-poitevin.fr/>. Il permet de visualiser la répartition de 5 800 espèces du Marais poitevin, à la maille 5 x 5 km ou à la commune. Le site à destination de tous, regroupe 1,5 millions de données (publiques et privées). Cette année, le CBN Sud Atlantique a rendu compatible sa base de données pour intégrer cet outil apportant un très grand nombre de connaissance sur la flore du Marais poitevin. Le CBN de Brest, présent sur la partie nord du Marais poitevin, n'a pas encore finalisé la mise en conformité de sa base permettant ce partage de données.

Le site internet de l'OPN (<https://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/>) est très utilisé. En 2023, il y a eu 10 147 visites soit +48% de plus qu'en 2022 et 21 063 pages vues soit +43%. La durée moyenne d'une recherche sur le site est satisfaisante avec 2min 13s. Quant au site de l'atlas Biodiv Marais poitevin (<https://biodivatlas.parc-marais-poitevin.fr/>), il dispose maintenant d'un système de suivi de fréquentation qui a permis de mettre en avant plus de 2 100 visites, entre juillet et décembre 2023.

La 15^{ème} journée de restitution des résultats de l'OPN a eu lieu le 02 février 2023 dans les locaux de la Rochelle Université. Elle a rassemblé près de 200 participants sur plus de 80 structures différentes, aussi bien associative, collectivité territoriale, service de l'Etat...

En 2023, un projet de construction d'une exposition sur le thème de la biodiversité a débuté. Cette dernière sera finalisée en 2024 sera notamment visitable sur le site de la Maison du Marais poitevin.

| Difficultés rencontrées

Les saisons climatiques particulières de 2022 et 2023 influencent fortement l'état de la biodiversité du Marais poitevin, en particulier celle associées aux milieux humides et à la présence de l'eau.

| Perspectives

En 2024, le PNR va continuer à structurer l'OPN. Un point fort sera porté à valoriser les informations produites dans l'OPN pour orienter et évaluer les actions de gestion de la zone humide. Cela prend par exemple la forme d'intervention sur des points spécifiques de la biodiversité au sein de certaines démarches comme les contrats de marais. Les suivis biologiques vont être reconduits en 2024 selon les calendriers prévisionnels. Le PNR et les partenaires vont s'attacher à valoriser les résultats au travers d'outils de communication (sites internet, journée OPN, articles, etc.) mais en particulier par le renfort d'un médiateur scientifique permettant faire le lien entre les informations produites et les différentes cibles de ces communications. L'objectif ici est de construire des outils et un niveau technique adapté aux attentes du public cible et aux enjeux à partager.

Volet 2 – Etude du lien entre la gestion de l'eau et la biodiversité

| Bilan des actions conduites et résultats

L'EPMP a sollicité les laboratoires Ecobio (CNRS/Université de Rennes 1) et GEOLAB (CNRS/Université Clermont Auvergne) pour poursuivre le partenariat technique et scientifique initié en 2013 pour ce volet 2 de l'OPN du Marais poitevin. La collaboration s'est effectuée dans le cadre d'une convention de coopération et d'accompagnement scientifique pour encadrer les travaux entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 mai 2024. Elle a permis entre autres l'emploi sur cette période d'une post-doctorante pour renforcer les travaux d'analyses statistiques. Ces analyses portent prioritairement sur les jeux de données acquis de 2014 à 2021 qui n'ont pas encore fait l'objet de publication scientifique.

En 2023, un article sur l'influence des conditions hydrologiques sur les poissons a été publié dans la revue scientifique *River Research*. Elle rejoint les autres articles relatifs aux odonates et à la végétation aquatique déjà publiés.

Crabot, J., Bergerot, B., Bonis, A., Gore, O., Mauchamp, A., & Paillisson, J.-M. (2023). Do highly anthropized hydrological conditions in marshes influence fish communities according to their life-history strategies? River Research and Applications 39, 1551–1577.

Les recherches sur les jeux de données « écrevisse » et « végétation prairiale » ont été finalisées en 2023 et sont en cours de publication. Deux derniers jeux de données sont toujours en cours d'analyse avec un objectif de les soumettre à publication en fin de printemps 2024.

A travers son rôle d'accompagnement, ce volet a également permis d'apporter le cadre scientifique nécessaire à la mise en place des nouveaux suivis déployés dès 2023 (voir volet 3) mais aussi d'assister l'EPMP dans la rédaction de divers documents de présentation de la démarche et des résultats obtenus. Les résultats sur la végétation prairiale ont par exemple été présentés lors d'un colloque académique ou, de manière plus synthétique, des résultats généraux ont été présentés au conseil d'administration de l'EPMP.

| Difficultés rencontrées

Aucune difficulté particulière n'a été rencontrée en 2023.

| Perspectives

Les travaux d'analyses se poursuivent en 2024 avec pour objectif de soumettre leurs publications en 2024. Dans le cadre de la convention en cours, l'accompagnement des chercheurs sera aussi appliqué à la bonne mise en place des suivis de 2024 (voir volet 3) et à la communication des résultats. Cet accompagnement est d'autant plus indispensable pour les années à venir que de tels résultats académiques nécessiteront d'importants travaux de vulgarisation afin de porter ces enseignements à la connaissance des usagers de la zone humide. Une nouvelle convention est prévue pour 2024 et 2025, pour accompagner ce troisième volet de l'OPN.

Volet 3 – Effets des orientations de la gestion de l'eau sur la biodiversité et la fonctionnalité de la zone humide

| Bilan des actions conduites et résultats

Un nouveau dispositif de collecte de données scientifiques a été déployé en 2023. Il fait suite au précédent dispositif qui a permis de récolter des données caractérisant 7 communautés animales et

végétales sur 11 zones, elles-mêmes caractérisées sur le plan environnemental (régime hydrique, paysage, etc.) de 2014 à 2021. Le nouveau dispositif repose sur un réseau élargi à 34 sites, de manière à couvrir la gamme des situations existantes et une variété de sites soumis à des règles de gestion de l'eau. Ces sites disposent *a minima* depuis 2023 d'un suivi des niveaux d'eau dans les canaux (pose de 3 sondes complémentaires) et d'un suivi du niveau dans les prairies (pose de 10 piézomètres complémentaires en 2023). Les conditions environnementales restent un pilier de ces travaux, et les mesures de qualité de l'eau ont été renforcées sur ce dispositif avec l'ajout de mesures sur les micropolluants sur 16 des 34 sites. En revanche à ce stade, seules les communautés végétales des prairies et celles des canaux sont suivies.

Un marché public a été mis en place pour déployer ce protocole scientifique. En 2023, le lot relatif au suivi de la végétation des canaux a été activé, permettant la description des communautés de végétation aquatique sur 214 tronçons de canaux répartis sur les 34 sites de la zone humides. Un autre lot relatif au suivi de la qualité de l'eau a également été lancé, ainsi qu'un lot d'encadrement qui permet la mise en place opérationnelle du dispositif, les mesures des données environnementales et leur exploitation, la gestion des données et leur mise en forme.

| Difficultés rencontrées

Les prises de contact de terrain ont été fastidieuses mais nécessaires pour permettre l'accès aux parcelles. Nous soulignons la bonne volonté des éleveurs et plus largement des exploitants agricoles ou gestionnaires, qui ont presque tous répondu favorablement à nos demandes d'accès à leurs parcelles.

| Perspectives

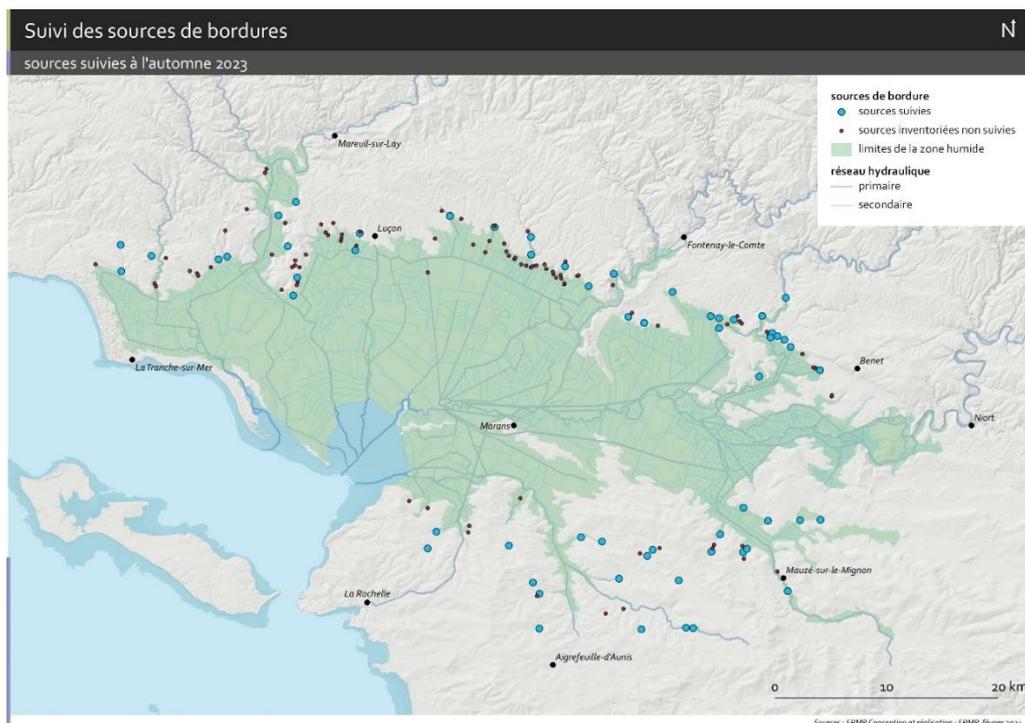
Les suivis se poursuivent dans le cadre du marché public, avec en 2024 l'activation du lot relatif au suivi de la végétation des prairies. Les lots qualité de l'eau et encadrement opérationnel sont également reconduits. Une convention avec les partenaires de recherche est également prévue pour encadrer scientifiquement ces travaux. Des réflexions sont attendues à partir de 2024 pour initier la communication de résultats aux gestionnaires et aux usagers de la zone humide, en lien avec la précédente étude.

4.5. Action n°5 – Suivi des sources de bordures

| Bilan des actions conduites et résultats

L'observatoire des sources de bordures s'est concrétisé par un premier suivi, à titre expérimental, en 2021 et 2022. Puis des conventions ont été signées en 2023 avec les opérateurs, afin de pérenniser l'action jusqu'à fin 2025. Cet observatoire se veut représentatif de l'ensemble des écoulements et se répartit donc sur l'intégralité des bassins versants (Lay, Vendée, Jeune Autize, Vieille Autize, Mignon-Courance et Nord Aunis). Trois associations partenaires (CDMP, LPO Vendée et LPO Poitou-Charentes) se partagent la tâche sur les 62 points de mesures qui ont été retenus. Ce suivi se base sur le protocole Onde, consistant à renseigner des paramètres visuels (écoulement visible, assec, turbidité, lecture d'échelle lorsque possible, etc.), mais aussi sur une prise de mesure par conductimètre permettant de renseigner la température et la conductivité de l'eau. Cette méthodologie, définie progressivement avec les différents partenaires, a été fixée dans un protocole rédigé fin 2023.

Pour bancariser les données produites, une base de données en Access était utilisée en début d'année 2023, puis une base de données plus complète a été développée à partir de l'automne 2023. Cette base de données permet l'édition d'un atlas des sources présentant les graphiques correspondant aux écoulements des sources, de manière annuelle. Elle permet aussi de produire des graphiques de comparaison entre les écoulements de sources et les niveaux piézométriques. Enfin, un travail de production d'une fiche synthétique, pour chaque source suivie, a été lancé en fin d'année 2023.



Cartographie des sources de bordure sur le Marais poitevin

| Difficultés rencontrées

Un nombre important de données a pu être collecté, aussi bien dans le cadre des suivis annuels en place depuis 2021, que par la bancarisation de données antérieures auprès de divers partenaires. Il convient désormais d'analyser ces données, ce qui demande à la fois une expertise poussée sur l'hydrogéologie, et un temps de travail important, du fait des caractéristiques spécifiques de chacune des sources suivies.

| Perspectives

Il est prévu en 2024 de poursuivre l'acquisition de données relative aux sources de bordures, selon la nouvelle méthode établie fin 2023 dans le protocole de suivi. L'atlas 2023 et les graphiques de comparaison avec les piézomètres associés doivent également être produits début 2024. De plus, il est prévu de terminer en 2024 les fiches synthétiques des différentes sources.

Interventions foncières

4.6. Action n°6 – Définition et animation d'une stratégie foncière globale à l'échelle du Marais poitevin

| Bilan des actions conduites et résultats

La stratégie foncière Marais poitevin, construite en partenariat avec les différents acteurs compétents dans ce domaine, a été validé au conseil d'administration de l'EPMP qui s'est tenu en mars 2021. Faute de temps à y consacrer, l'animation n'a pas suivi et cela a été mis en évidence lors du bilan mené en 2022 sur le précédent contrat.

Aussi, l'Etablissement a souhaité relancer l'animation de cette stratégie. Un comité de pilotage s'est tenu en avril 2023, ainsi que deux ateliers thématiques en juillet, l'un portant sur la thématique eau et le second sur la thématique biodiversité/environnement.

En parallèle, un travail a été mené pour mettre à jour le portail foncier que l'EPMP avait construit avec l'aide de la SAFER en 2022.

| Difficultés rencontrées

L'animation de cette stratégie reste complexe et le temps à y consacrer insuffisant. A titre d'exemple, d'autres ateliers devaient se tenir à l'automne 2023 mais n'ont pas été réunis.

Par ailleurs, fédérer les acteurs intervenant sur cette compétence n'est pas chose aisée, et le recours systématique à l'EPMP pour faire le lien entre les acteurs et avec la stratégie n'apparaît pas comme une évidence.

La mise à jour du portail foncier n'a pas fait l'objet de difficultés particulières.

| Perspectives

Des réflexions sont en cours pour rendre le portail foncier et l'articulation entre les acteurs plus opérants.

L'animation de la stratégie se poursuivra, avec l'organisation d'un comité de pilotage.

En parallèle, le PNR MP déclinera la stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP) à l'échelle du Marais poitevin. Une articulation sera à trouver avec la stratégie foncière.

4.7. Action n°7 – Opérations foncières

| Bilan des actions conduites et résultats

L'Etablissement porte une stratégie foncière ; il mène aussi des acquisitions pour faciliter le déploiement des règles de gestion de l'eau. Il s'agit en effet de mobiliser cette compétence pour lever des points de blocage, liés notamment à l'occupation du sol, en proposant aux exploitants en place des parcelles en dehors des points bas.

Depuis 2020, les efforts se sont concentrés autour du secteur de Nuillé-Anais. De 2020 à 2022, 23,5 ha ont ainsi été stockés par la SAFER pour le compte de l'EPMP. En 2023, ce sont 64,74 ha supplémentaires qui ont été stockés pour un montant de 285 600 €. Avec l'enveloppe disponible, un appel à candidatures a été lancé, et 12 exploitants du marais de Nuillé-Anais ont exprimé leurs besoins. La SAFER a travaillé avec eux sur différents scénarios, destinés à la reconversion des terres cultivées situées dans les points bas. Elle a pu trouver des solutions pour 10 exploitants ; pour un autre, aucune solution n'a abouti, et le dernier avait déjà bénéficié de surfaces supplémentaires suite à une première acquisition. C'est ainsi que plus d'une cinquantaine d'hectares devraient être reconvertis, principalement sur la partie aval des marais de Nuillé-Anais.

Le partenariat avec la SAFER est à souligner, avec un choix fort du comité d'orienter le foncier libéré en direction des exploitants présents sur les marais de Nuillé-Anais.

| Difficultés rencontrées

La principale difficulté a été le temps long nécessaire à la constitution de l'enveloppe foncière.

| Perspectives

Les rétrocessions devraient se finaliser en 2024 et la reconversion des cultures intervenir cette même année.

Certains exploitants propriétaires ont souhaité conserver leur foncier, après la reconversion. D'autres, ainsi que des propriétaires, ont préféré vendre leurs biens. De fait à l'issue de l'opération, la SAFER devrait conserver un stock d'une vingtaine d'hectares pour le compte de l'Etablissement qu'il conviendra également de convertir en prairie.

4.8. Action n°8 – Animation foncière des CEN Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire

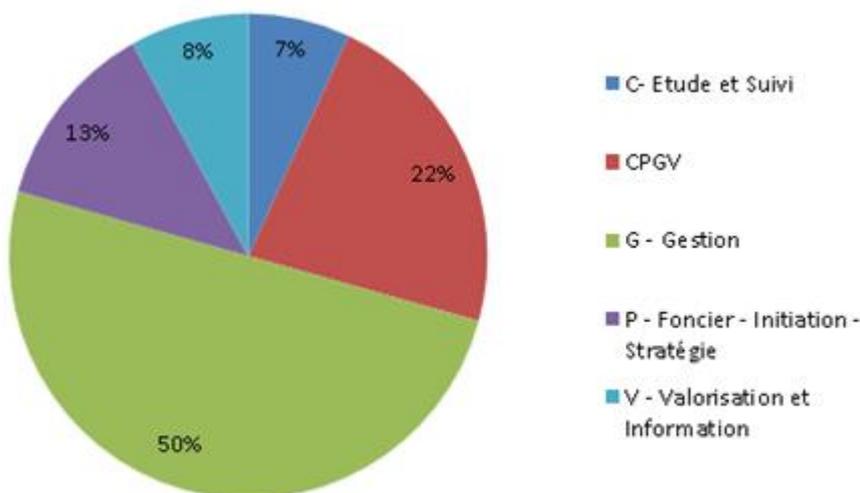
| Bilan des actions conduites et résultats

Le CEN des Pays de la Loire n'a formulé aucune demande financière auprès de l'Agence de l'eau. Il a consacré l'année 2023 à la construction d'un poste dédié à l'animation foncière, avec un partenariat avec le Conservatoire du Littoral.

Le CEN Nouvelle-Aquitaine, a poursuivi ses actions d'animation foncière, toujours dans le but de maîtriser tout ou partie des sites visés, afin d'assurer durablement la préservation de leurs intérêts écologiques et paysagers, ainsi que la multifonctionnalité de ces zones humides majeures du Marais poitevin.

Le temps se répartit entre :

- Le déploiement des stratégies d'intervention ;
- Le suivi administratif et financier ;
- Les études et suivis ;
- La valorisation et l'information ;
- La gestion des sites.



Ce dernier volet occupe 50 % du temps, au détriment des prospections et de l'animation.

L'animation a été portée sur l'intégralité des sites, même si la chargée de mission a été davantage présente sur certains du fait de l'actualité ou des priorités d'intervention. C'est le cas par exemple sur la tourbière du Bourdet Amuré, le marais de Saint-Hilaire-la-Palud et le marais de Bessines qui ont fait l'objet soit d'une évaluation du plan de gestion soit de la rédaction du premier plan de gestion.

Cette animation foncière a permis au CEN Nouvelle-Aquitaine de se porter acquéreur de 36,9 ha sur 6 sites : le marais de la Ronde, le marais de Taugon, le marais de Saint-Georges-de-Rex, le marais de la Garette, le marais de Saint-Hilaire-la-Palud et le marais du Vanneau-Irleau.

A noter : une animation foncière a été menée en janvier 2022 sur les tourbières de Prin-Deyrançon, et les rétrocessions programmées en 2023 seront finalement réalisées début 2024.

| Difficultés rencontrées

La surface d'acquisition est importante car la chargée de mission poursuit l'animation foncière activement. Toutefois, le temps passé sur les actions de gestion réduit le temps à consacrer aux actions d'acquisition.

| Perspectives

L'animation foncière active sera relancée sur certains sites, comme le marais de la Garette.

Une rétrocession est prévue durant le premier trimestre 2024, avec 13,5305 ha sur des sites deux-sévriens, avec des financements consolidés en 2023.

Une autre rétrocession est prévue durant la seconde partie de l'année 2024. La surface reste à consolider en fonction de l'avancement des dossiers des sites de Charente-Maritime et des Deux-Sèvres.

D'autre part, l'animation foncière se poursuit pour réaliser les objectifs inscrits dans le CTMA cadre.

4.9. Action n°9 – Acquisitions foncières

| Bilan des actions conduites et résultats

Les acquisitions foncières ont pour vocation de développer la maîtrise d'espaces à forts enjeux du Marais poitevin. Ces acquisitions s'inscrivent par ailleurs dans les objectifs identifiés dans la stratégie foncière du Marais poitevin et participent ainsi à sa déclinaison opérationnelle.

En 2023, les actions suivantes ont été conduites sur le territoire :

- Sur les marais de Champagné, la LPO France a consolidé son emprise en acquérant 17,8 ha en 2 opérations ;
- Le Conservatoire du littoral a pu acquérir 1,3 ha sur les marais de Longeville-sur-Mer et 0,82 ha sur le Havre d'Arçay, situé en dehors de la zone humide (8 actes signés) ;
- Le CEN Nouvelle-Aquitaine, grâce à l'animation foncière portée sur les différents sites, a pu se porter acquéreur de 36,9 ha.

Ce sont ainsi 56 ha qui ont pu être acquis par les différents opérateurs partenaires du CT cadre, soit un taux de réalisation de 47 %. A noter, par ailleurs, une rétrocession prochaine au profit du CEN Nouvelle-Aquitaine pour 13,5 ha.

| | Objectif initial (ha) | Acquisition 2023 (ha) | Taux de réalisation |
|---|-----------------------|-----------------------|---------------------|
| CEN Pays de la Loire | 13 | 0 | |
| CEN Nouvelle-Aquitaine | 40 | 36,9 | 92 % |
| LPO France | 15 | 17,8 | 118 % |
| Conservatoire du littoral | 20 | 1,3 | 6 % |
| Fédération départementale des chasseurs de Vendée | 10 | 0 | |
| LPO Vendée | 20 | 0 | |
| Total | 118 | 56 | 47 % |

En revanche, on constate également que certains opérateurs n'ont mené aucune acquisition, faute d'opportunité.

| Difficultés rencontrées

Les difficultés liées aux acquisitions foncières demeurent. Les acquisitions dépendent en effet des opportunités qui peuvent se présenter et demandent une animation territoriale forte. Nous pouvons toutefois nous féliciter et féliciter les opérateurs au regard du taux de réalisation qui reste important.

| Perspectives

Les efforts conduits en matière d'acquisition vont se poursuivre. Le CEN des Pays de la Loire travaille à la définition d'une stratégie d'intervention et a consolidé son équipe, ce qui lui permettra d'être davantage présent et de mener un travail d'animation, sur des sites bien identifiés. De même, la Fédération départementale des chasseurs de Vendée poursuit ses efforts de prospection autour de la RNR de Choisy, et devrait voir le site des Rouchères labellisé au titre de la politique d'ENS du Département de la Vendée, ce qui devrait conduire à une veille foncière plus active.

La LPO poursuit ses acquisitions avec la volonté réaffirmée de travailler sur ce sujet et de conforter l'îlot autour de la RNR de la Vacherie, dont le périmètre pourrait s'élargir. Il en va de même pour le CEN Nouvelle-Aquitaine, qui devrait voir se concrétiser début 2024 des acquisitions entreprises en 2022 en Deux-Sèvres, mais aussi pour le Conservatoire du littoral sur les différents sites sur lesquels il est positionné, avec la perspective de débloquer en 2024 une trentaine d'hectares.

Communication

4.12. Action n°12 - Sensibilisation à la préservation de la zone humide

| Bilan des actions conduites et résultats

Aucune action de communication n'a été conduite par le Parc naturel régional du Marais poitevin, que ce soit sur les sujets portés par le contrat cadre ou ceux inscrits dans les contrats opérationnels. La ligne n'a pas été mobilisée.

5. Eléments financiers

5.1. Montant et subvention prévisionnels

Pour mémoire, les éléments financiers des différentes actions sont les suivants :

| Intitulé | Maître d'ouvrage 2020-2025 | Année de programmation | | | Total 2023-2025 |
|---|---|------------------------|------------|------------|--------------------|
| | | 2023 | 2024 | 2025 | |
| Etude bilan et évaluation commune des CTMA cadre et opérationnels | EPMP | | | 125 000,00 | 125 000,00 |
| Mise en place d'un SIGT Marais poitevin | EPMP | 5 000,00 | 5 000,00 | 5 000,00 | 15 000,00 |
| Guide sur la végétation aquatique et la végétation des berges | EPMP | 15 000,00 | | | 15 000,00 |
| Suivi des niveaux d'eau - Système d'information sur l'eau du Marais poitevin (SIEMP) | EPMP | - | 148 752,00 | 88 000,00 | 236 752,00 |
| Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin - Suivi des habitats et des espèces pour évaluer les actions de gestion de la zone humide | PNR | 250 000,00 | 250 000,00 | 250 000,00 | 750 000,00 |
| Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin - Lien gestion de l'eau et biodiversité | EPMP | 95 000,00 | | | 95 000,00 |
| Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin – Effets de l'orientation de la gestion de l'eau sur la biodiversité et la fonctionnalité de la zone humide | EPMP | 171 000,00 | 195 000,00 | 215 000,00 | 581 000,00 |
| Suivi des sources de bordure | EPMP | 25 000,00 | 25 000,00 | 25 000,00 | 75 000,00 |
| Valorisation des prairies du Marais poitevin – synthèse bibliographique | EPMP | | | | |
| Définition et animation d'une stratégie foncière à l'échelle du Marais poitevin | EPMP | - | - | - | - |
| Opérations foncières (études, acquisition, animation, veille, échanges, mobilités, etc.) | EPMP | 100 000,00 | 100 000,00 | 100 000,00 | 300 000,00 |
| Animation foncière CREN Poitou-Charentes et CEN Pays de la Loire | CEN NA, CEN PdL | 76 009,00 | 77 681,00 | 79 401,00 | 233 091,00 |
| Acquisitions foncières | CELRL, CEN NA, CEN PdL, FDC85, LPO, LPO85 | 590 000,00 | 590 000,00 | 590 000,00 | 1 770 000 |
| Préfiguration Plan d'action GSF (suite PARMM) | PNR | | | | |
| Elaboration Plan Climat Marais poitevin - zone humide littoral | PNR | | | | |
| Sensibilisation à la préservation de la zone humide | PNR | 35 000,00 | 35 000,00 | 35 000,00 | 105 000,00 |
| | | 1 362 009 | 1 426 433 | 1 512 401 | 4 300 843,00 |

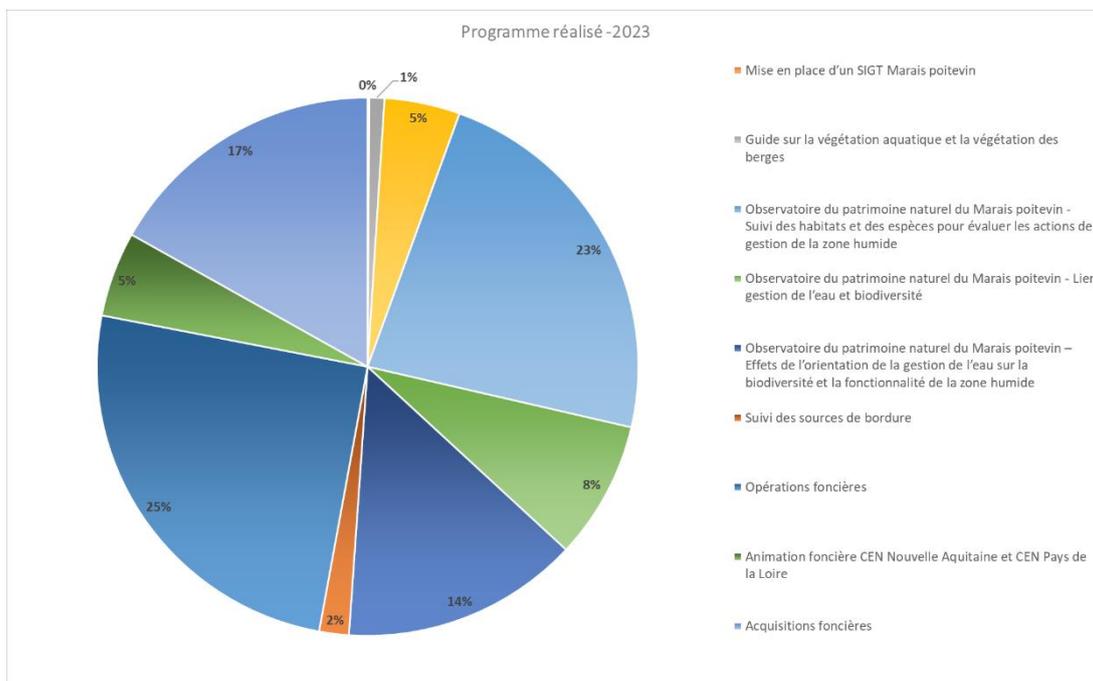
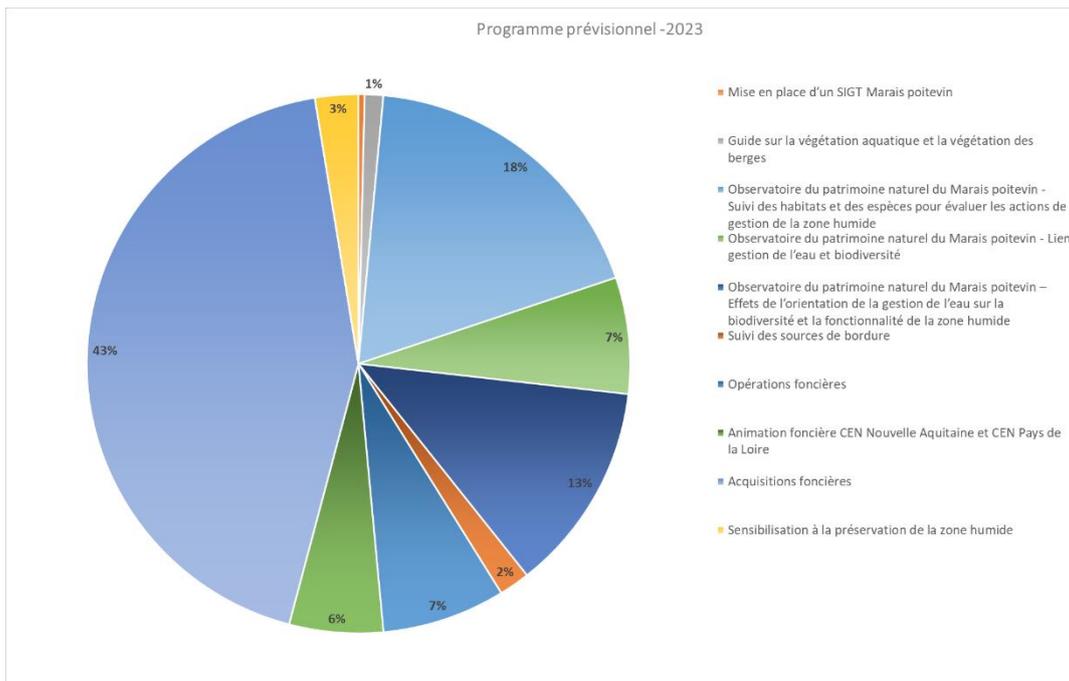
Le financement prévisionnel est le suivant :

| Intitulé | Maître d'ouvrage | Montant prévisionnel | Financement envisagé 2023-2025 | | | | |
|---|---|----------------------|--------------------------------|-----------------------|---------------------|-------------------|---------------------|
| | | | AELB | | | EPMP | Autres |
| | | | Montant retenu | Taux de participation | Montant de l'aide | | |
| Etude bilan et évaluation commune des CTMA cadre et opérationnels | EPMP | 125 000,00 | 125 000,00 | 70% | 87 500,00 | 37 500,00 | |
| Mise en place d'un SIGT Marais poitevin | EPMP | 15 000,00 | | | | 15 000,00 | |
| Guide sur la végétation aquatique et la végétation des berges | EPMP | 15 000,00 | 15 000,00 | 50% | 7 500,00 | 7 500,00 | |
| Suivi des niveaux d'eau - Système d'information sur l'eau du Marais poitevin (SIEMP) | EPMP | 236 752,00 | 70 000,00 | 50% | 35 000,00 | 201 752,00 | |
| Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin - Suivi des habitats et des espèces pour évaluer les actions de gestion de la zone humide | PNR | 750 000 | 750 000 | 50% | 375 000,00 | | 375 000,00 |
| Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin - Lien gestion de l'eau et biodiversité | EPMP | 95 000,00 | 95 000,00 | 50% | 47 500,00 | 47 500,00 | |
| Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin – Effets de l'orientation de la gestion de l'eau sur la biodiversité et la fonctionnalité de la zone humide | EPMP | 581 000,00 | 581 000,00 | 50 % | 290 500,00 | 290 500,00 | |
| Suivi des sources de bordure | EPMP | 75 000,00 | 75 000,00 | 50% | 37 500,00 | 37 500,00 | |
| Valorisation des prairies du Marais poitevin – synthèse bibliographique | EPMP | | | | | | |
| Définition et animation d'une stratégie foncière à l'échelle du Marais poitevin | EPMP | - | | | | - | |
| Opérations foncières (études, acquisition, animation, veille, échanges, mobilités, etc.) | EPMP | 300 000,00 | | | | 300 000,00 | |
| Animation foncière CREN Poitou-Charentes et CEN Pays de la Loire | CEN NA, CEN PdL | 233 091,00 | 233 091,00 | 50% | 116 545,50 | | 116 545,50 |
| Acquisitions foncières | CELRL, CEN NA, CEN PdL, LPO, LPO85, FDC85 | 1 770 000,00 | 1 770 000,00 | 50% | 885 000,00 | | 885 000,00 |
| Préfiguration Plan d'action GSF (suite PARMM) | PNR | | | | | | |
| Elaboration Plan Climat Marais poitevin - zone humide littoral | PNR | | | | | | |
| Sensibilisation à la préservation de la zone humide | PNR | 105 000,00 | 63 000,00 | 50% | 31 500,00 | | 73 500,00 |
| | | 4 300 843,00 | | | 1 913 545,50 | 937 252,00 | 1 450 045,50 |
| | | | | | 44 % | 22 % | 34 % |

5.2. Montant réel des actions et subvention

Pour l'année 2023, première année de ce contrat, les éléments financiers sont les suivants :

| Thématique | Intitulé | Prévisionnel 2023 | | | | Réalisé 2023 | | | |
|--|--|-------------------|-------------------|-------------------|---------------------------|---------------------|-------------------|-------------------|---------------------------|
| | | Dépense | Financement | | | Dépense | Financement | | |
| | | | AELB | EPMP | Autre/ autofinancement | | AELB | EPMP | Autre/ autofinancement |
| Outils communs | Etude bilan et évaluation commune des CTMA cadre et opérationnels | | | | | | | | |
| | Mise en place d'un SIGT Marais poitevin | 5 000,00 | | 5 000,00 | 1 182,00 | | 1 182,00 | | |
| | Guide sur la végétation aquatique et la végétation des berges | 15 000,00 | 7 500,00 | 7 500,00 | 10 200,00 | 10 640,00 | 4 560,00 | | |
| Etudes, suivis et acquisition de connaissances dans le domaine de l'eau, des milieux aquatiques et des zones humides | Suivi des niveaux d'eau - Système d'information sur l'eau du Marais poitevin (SIEMP) | | | | 51 165,51 | 3 285,84 | 47 879,97 | | |
| | OPN MP - Suivi des habitats et des espèces pour évaluer les actions de gestion de la zone humide | 250 000,00 | 125 000,00 | | 125 000,00 | 262 000,00 | 131 000,00 | 131 000,00 | |
| | OPN MP - Lien gestion de l'eau et biodiversité | 95 000,00 | 47 500,00 | 47 500,00 | | 93 918,00 | 46 959,00 | 46 959,00 | |
| | OPN MP – Effets de l'orientation de la gestion de l'eau sur la biodiversité et la fonctionnalité de la zone humide | 171 000,00 | 85 500,00 | 85 500,00 | | 160 969,00 | 112 679,00 | 48 290,00 | |
| | Suivi des sources de bordure | 25 000,00 | 12 500,00 | 12 500,00 | | 20 070,00 | 14 049,00 | 6 021,00 | |
| | Valorisation des prairies du Marais poitevin – synthèse bibliographique | | | | | | | | |
| Interventions foncières | Définition et animation d'une stratégie foncière à l'échelle du Marais poitevin | | | | | | | | |
| | Opérations foncières (études, acquisition, animation, veille, échanges, mobilités, etc.) | 100 000,00 | | 100 000,00 | | 285 591,86 | | 285 591,86 | |
| | Animation foncière CEN Nouvelle Aquitaine et CEN Pays de la Loire | 76 009,00 | 38 004,50 | | 38 004,50 | 57 895,00 | 28 947,50 | 28 947,50 | |
| | Acquisitions foncières | 590 000,00 | 295 000,00 | | 295 000,00 | 190 944,00 | 101 995,00 | 88 949,00 | |
| Planification | Préfiguration du Plan d'action GSF (suite PARMM) | | | | | | | | |
| | Elaboration du Plan Climat Marais poitevin - zone humide littoral | | | | | | | | |
| Communication | Sensibilisation à la préservation de la zone humide | 35 000,00 | 10 000,00 | | 25 000,00 | | | | |
| | | 1 362 009 | 621 004,50 | 258 000,00 | 483 004,50 | 1 133 935,37 | 446 055,54 | 438 983,83 | 248 896,00 |



Pour 2023, les dépenses prévisionnelles sont évaluées à 1 362 009 €. La majorité de ces prévisions sont liées aux acquisitions foncières portées par les opérateurs (43 %). Le second poste provient du suivi des habitats et espèces pour évaluer les actions de gestion de la zone humide (18 %), puis de l'étude portant sur l'évaluation des effets des orientations de la gestion de l'eau sur la biodiversité et la fonctionnalité de la zone humide (13 %). De manière globale, l'observatoire du patrimoine naturel représente 38 % des dépenses prévisionnelles, et le foncier et l'acquisition de connaissances restent les deux principaux postes de dépense du contrat cadre. Le développement des outils communs représente moins de 2 % des dépenses prévisionnelles et les actions de communication à peine 3 %.

Si nous regardons les dépenses réalisées, les constats sont les suivants :

- Les dépenses sont proches du prévisionnel, avec un taux de réalisation global de 83 % ;
- Les équilibres entre les actions foncières et les acquisitions de connaissance demeurent, même si les actions foncières reculent et inversement la part occupée par les actions portant sur l'acquisition de connaissances augmente. Le foncier ne représente ainsi plus que 47 % des dépenses (pour un prévisionnel estimé à 56 %) et les acquisitions de connaissance 52 % des dépenses (pour un prévisionnel estimé à 40 %) ;
- Les acquisitions foncières ne représentent que 18 % des dépenses (43 % en prévisionnel), ce qui s'explique par des surfaces moindres et un coût du foncier surestimé (fixé à 5 000 €/ha). En revanche, les montants importants engagés par l'EPMP dans le cadre des réflexions autour de Nuaillé-Anais (25 % des dépenses contre 7 % envisagés), permettent au volet « interventions foncières » d'afficher un taux de réalisation globalement important, si nous comparons aux précédents bilans.
- Côté acquisition de connaissances, les dépenses engagées sont conformes au prévisionnel mais la part qu'elles occupent est plus importante, du fait de l'absence de communication et de la part moindre occupée par le foncier. Cette augmentation est liée aux actions portées par l'OPN, le volet suivi des sources ne représentant que 2 % des dépenses prévisionnelles et des dépenses engagées, mais aussi aux dépenses liées au Système d'information sur l'eau du Marais poitevin qui représente en 2023 51 000 € (5 % des dépenses). Il s'agit de la dernière année du marché portant sur 2020-2023 et dont les dépenses prévisionnelles avaient été fléchées dans le précédent contrat (sur ce marché, les dépenses prévisionnelles sur les 4 années avaient été évaluées à 344 205 €, les dépenses réalisées s'élèvent à 270 746,91 €, avec une participation de l'AELB à hauteur de 31 290,18 €).
- Les dépenses portant sur les outils communs sont légèrement inférieures au prévisionnel mais les outils communs représentent un volume financier faible en comparaison aux autres items et influencent peu les masses financières et leur répartition.
- Aucune dépense concernant les actions de communication n'a eu lieu via le CT cadre.

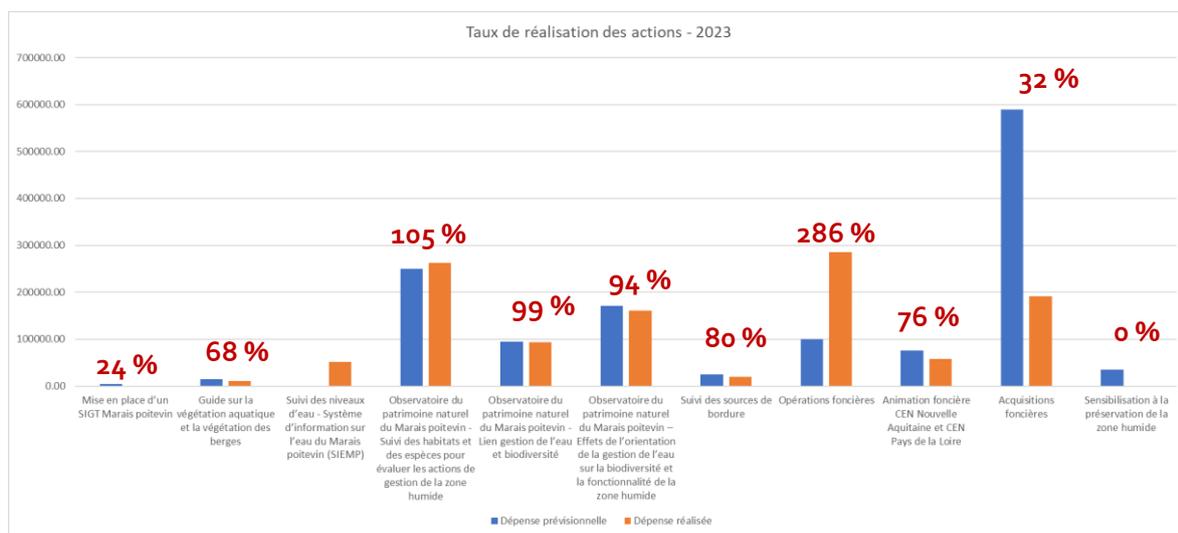
5.3. Taux de réalisation

Le taux de réalisation est de 83 % (79 % si nous retirons le SIEMP) et toutes les actions ont été engagées, même si les montants ne répondent pas aux coûts prévisionnels, sauf les actions portant sur la communication.

Dans la plupart des cas, les taux sont proches des 100 %, exception faite :

- Des actions portant sur le SIGT, ces actions étant portées en régie pour la plupart (24 %) ;
- Du guide portant sur la végétation des berges et des canaux, la prestation ne portant actuellement que sur la rédaction du guide et excluant l'impression (68 %) ;
- Des actions foncières portées par l'EPMP, suite au travail important mené sur le secteur de Nuaillé-Anais (+ 286 %) ;
- De l'animation foncière, liée à une absence de demande du CEN des Pays de la Loire, actuellement en phase de construction de sa stratégie d'intervention (76 %) ;

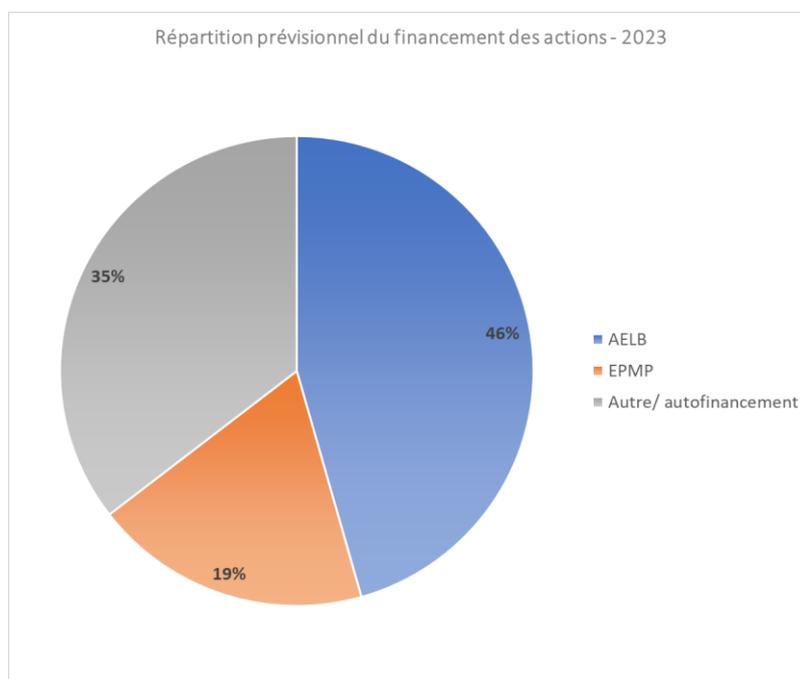
- Des acquisitions foncières du fait de surfaces acquises en dessous du prévisionnel, et d'un coût moyen à l'hectare lui aussi inférieur (32 %) ;
- Des actions de communication où aucune action n'a été portée dans le cadre du contrat (0 %).



5.4. Financement des actions

En matière de financement, le prévisionnel pour l'année 2023 fait état d'un financement réparti de la manière suivante :

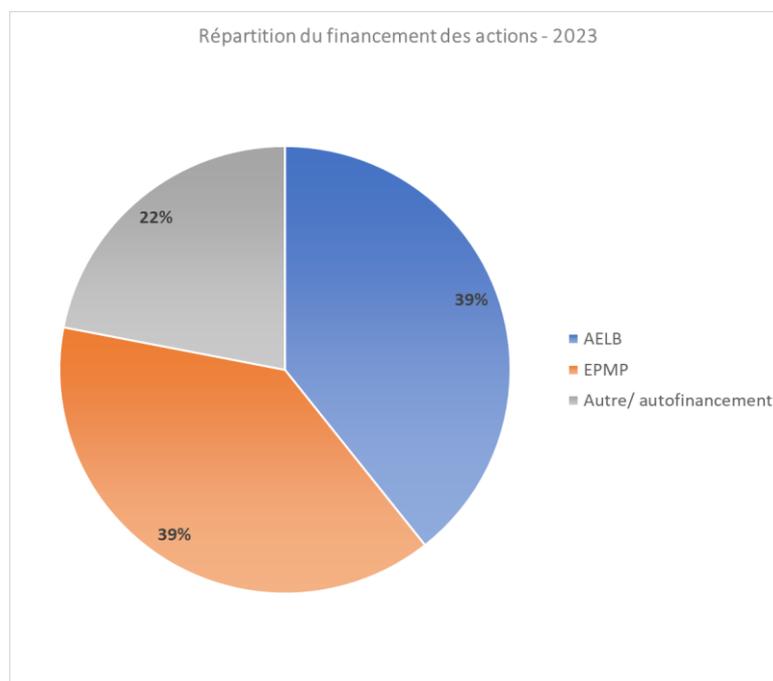
- L'Agence de l'eau Loire-Bretagne avec 622 000 € (46 %) ;
- L'Établissement public du Marais poitevin avec 258 000 € (19 %) ;
- L'autofinancement et les autres ressources avec 482 000 € (35 %).



Dans les faits, le financement des actions de 2023 est le suivant :

- L'Agence de l'eau Loire-Bretagne avec 446 055 € (39 %) ;
- L'Etablissement public du Marais poitevin avec 438 984 € (39 %) ;
- L'autofinancement et les autres ressources avec 248 896 € (22 %).

Le financement apporté par l'AELB est inférieur à l'enveloppe prévisionnelle, malgré pour certaines actions des taux d'intervention revus à la hausse (inférieur de 175 000 €). Cette différence s'explique par des interventions moindres sur le volet foncier (intervention foncière et animation) et sur le volet communication dans une moindre mesure. Le financement apporté par l'EPMP augmente de manière significative et s'explique par les actions foncières que l'Etablissement a mené en 2023, ainsi que par le solde du marché lié au SIEMP. En revanche, la baisse de la participation des autres maîtres d'ouvrage s'explique également par les interventions foncières qui occupent une part moins importante et l'absence d'action sur le volet communication.



6. Analyse, bilan et perspectives

Le contrat cadre est en place sur le territoire depuis 2015. Si le premier contrat (2015-2019) a marqué des changements, ce document est monté en puissance en 2020, à l'issue du bilan mené en 2019 qui a montré l'intérêt de l'outil, notamment pour apporter de la cohérence et de la coordination entre les différents contrats territoriaux sur la zone humide. A ce titre, les différents outils développés par l'EPMP pour répondre à ce besoin de cohérence ont répondu de manière pertinente aux besoins exprimés par les opérateurs, et aux recommandations faites lors du premier bilan.

L'EPMP s'investit par ailleurs pleinement auprès des structures porteuses pour coordonner le dispositif, ainsi qu'auprès des principaux maîtres d'ouvrage avec lesquels il entretient des liens particuliers à travers le déploiement des règles de gestion de l'eau.

2023 marque la première année du nouveau contrat, mais s'inscrit dans la continuité des actions menées les années précédentes. De fait, la majorité des actions ont été maintenues. Le développement des outils communs se poursuit et revêt une importance capitale, dans ce souci de cohérence, même si les sommes financières restent faibles. Les études portant sur l'acquisition des connaissances répondent aux attentes, que ce soit en matière de déroulé ou d'engagement financier. Il reste le sujet du foncier, soumis aux opportunités et aux capacités des structures à mener une animation proactive. De fait, les actions foncières restent inférieures aux prévisions, que ce soit sur le plan quantitatif ou financier, et malgré un engagement important de l'Etablissement sur cette année 2023.

Aucune action n'a été menée en matière communication autour des projets portés par le CT cadre ou les CT opérationnels.

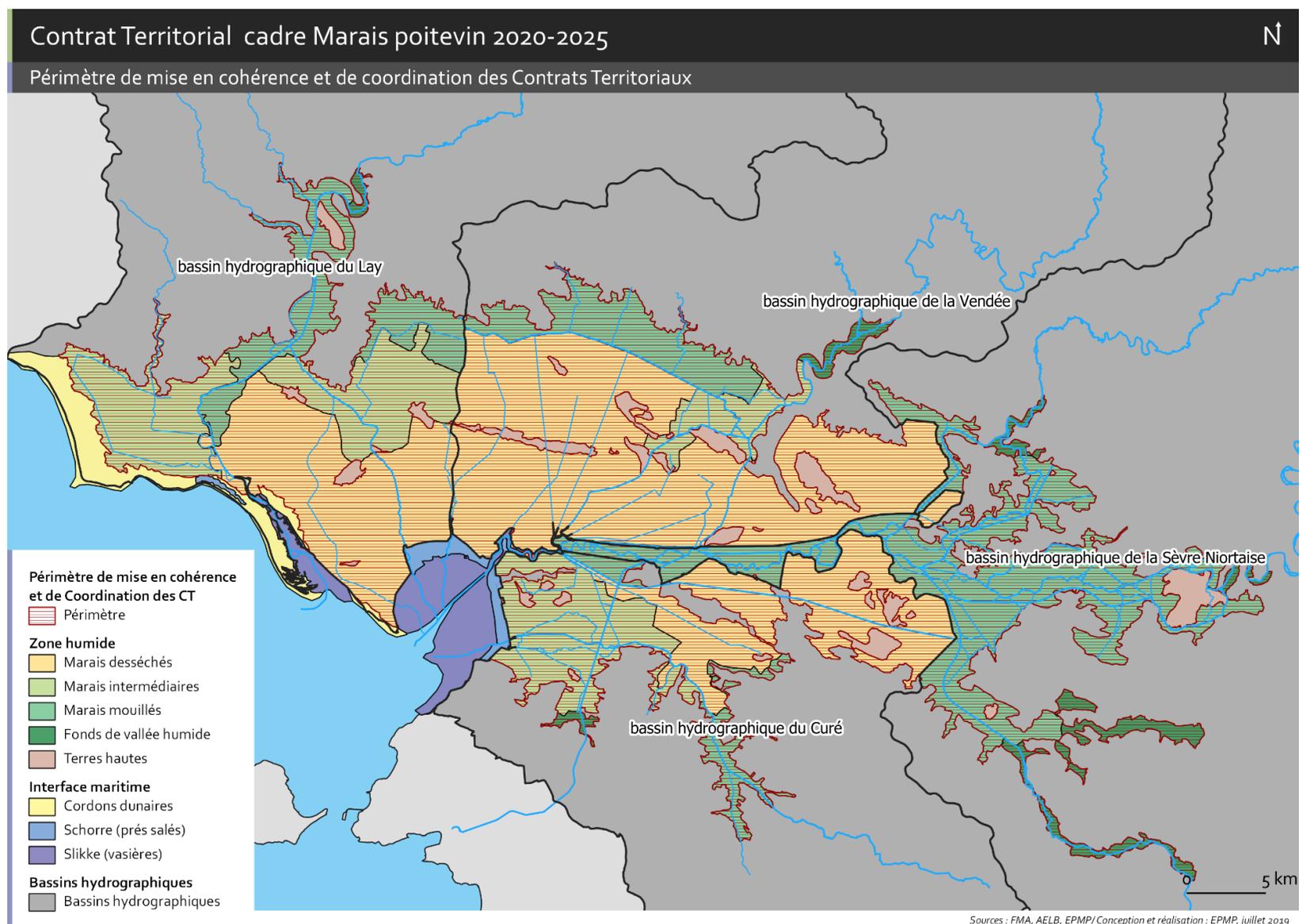
Il s'agit pour 2024 de poursuivre les efforts engagés et de se projeter sur le bilan qui devra être lancé en 2025, et qui permettra de dresser un état de la fonctionnalité de la zone humide et de son évolution, et de le mettre en rapport aux travaux et études engagés sur le territoire.

Annexes

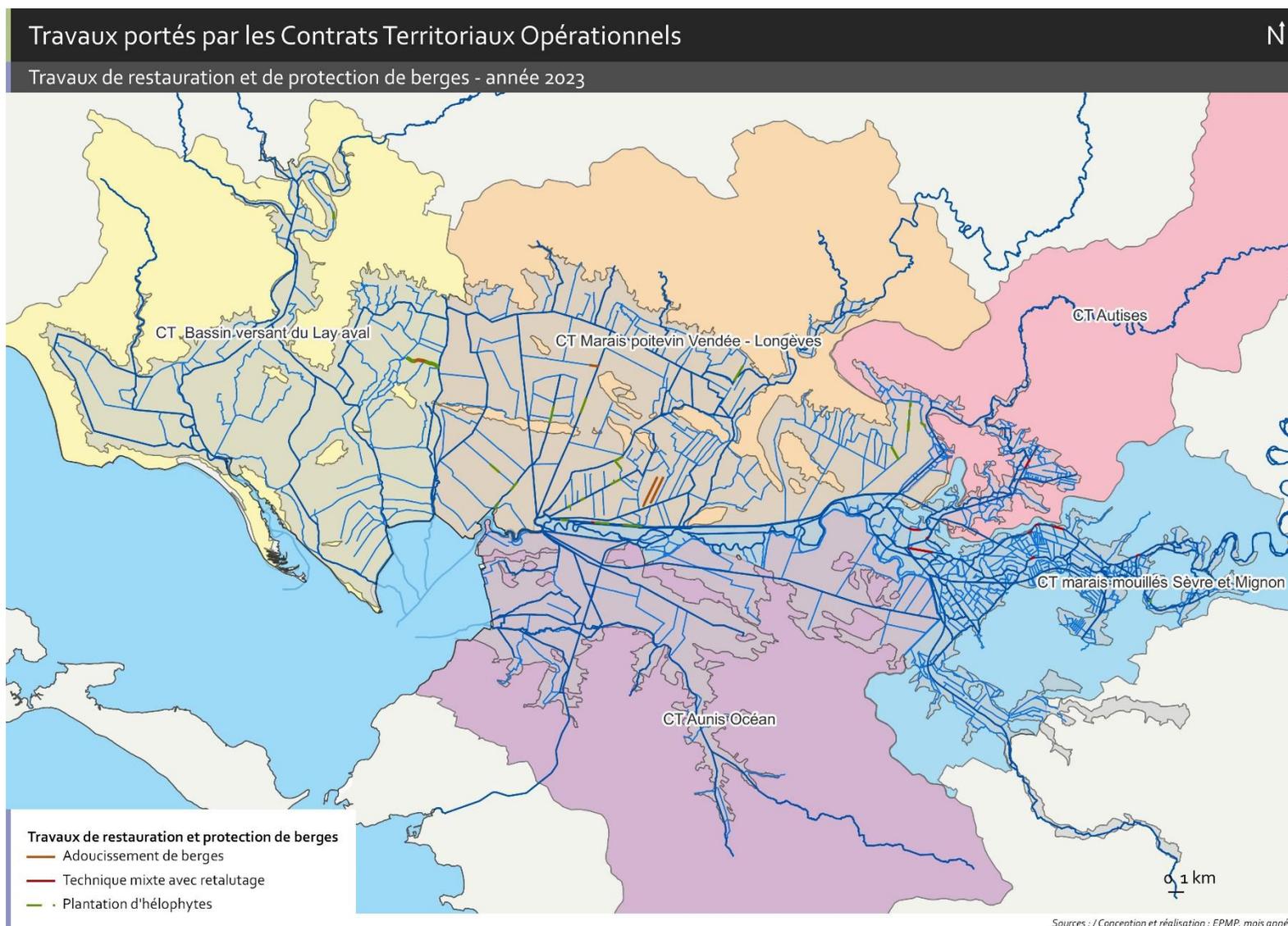
Annexe 1 – carte du territoire

Annexe 2 – carte de localisation des travaux 2023

Annexe 1 : Périmètre d'intervention du Contrat Territorial cadre Marais poitevin



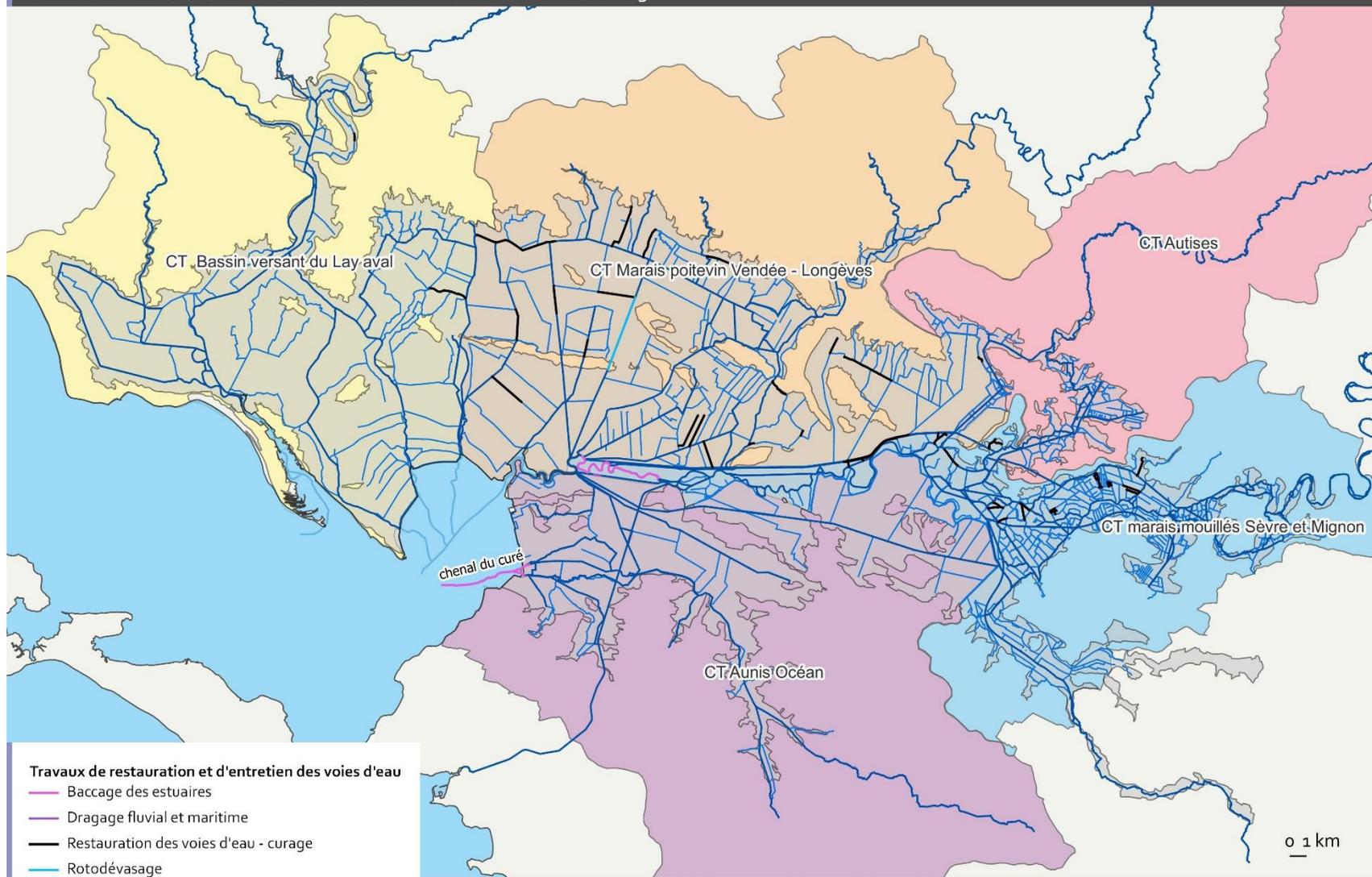
Annexe 2 : Localisation des travaux conduits en 2023



Travaux portés par les Contrats Territoriaux Opérationnels



Travaux de restauration et d'entretien des voies d'eau - année 2023



Travaux de restauration et d'entretien des voies d'eau

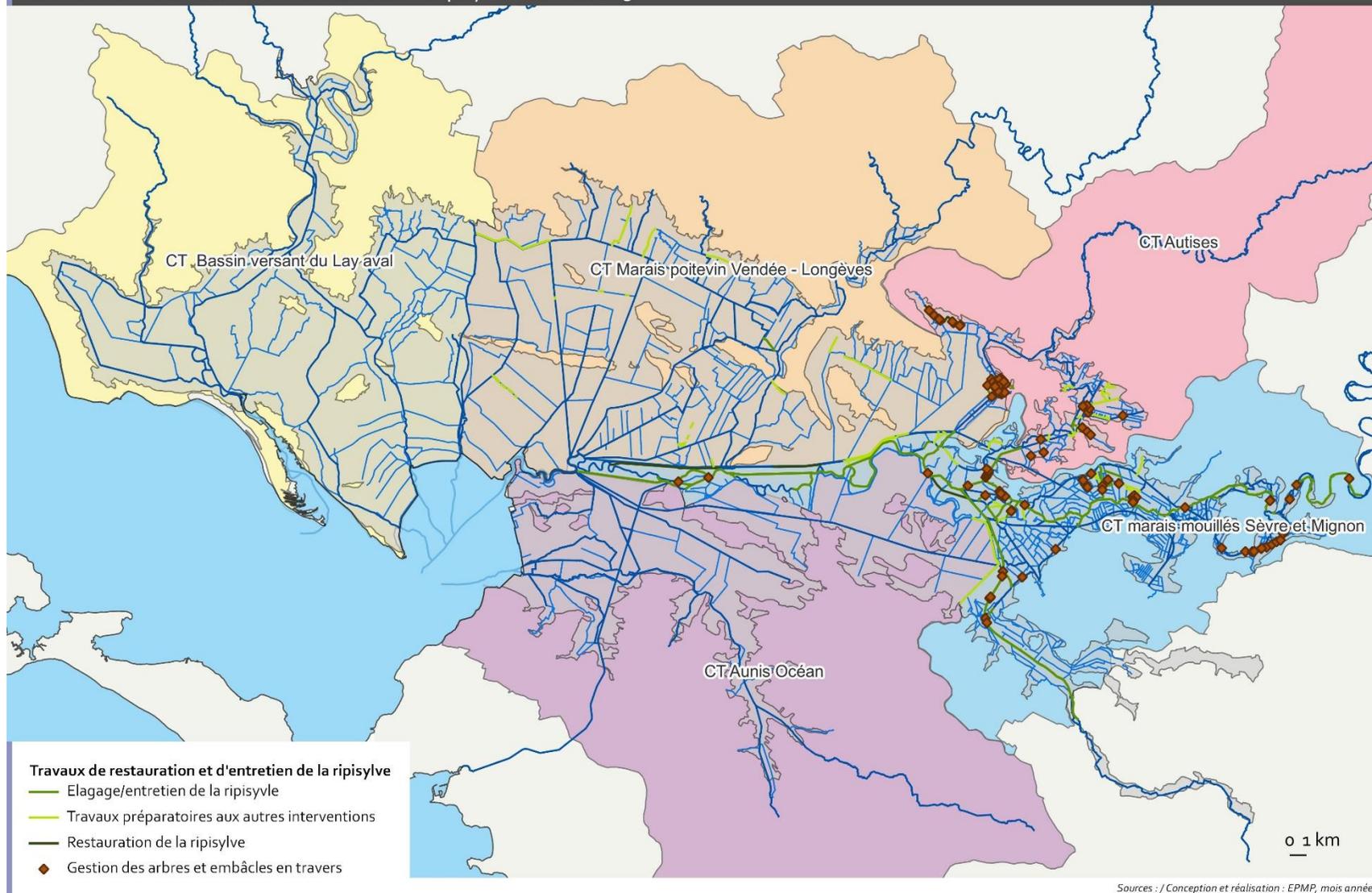
- Baccage des estuaires
- Dragage fluvial et maritime
- Restauration des voies d'eau - curage
- Rotodévasage

Sources : / Conception et réalisation : EPMP, mois année

Travaux portés par les Contrats Territoriaux Opérationnels



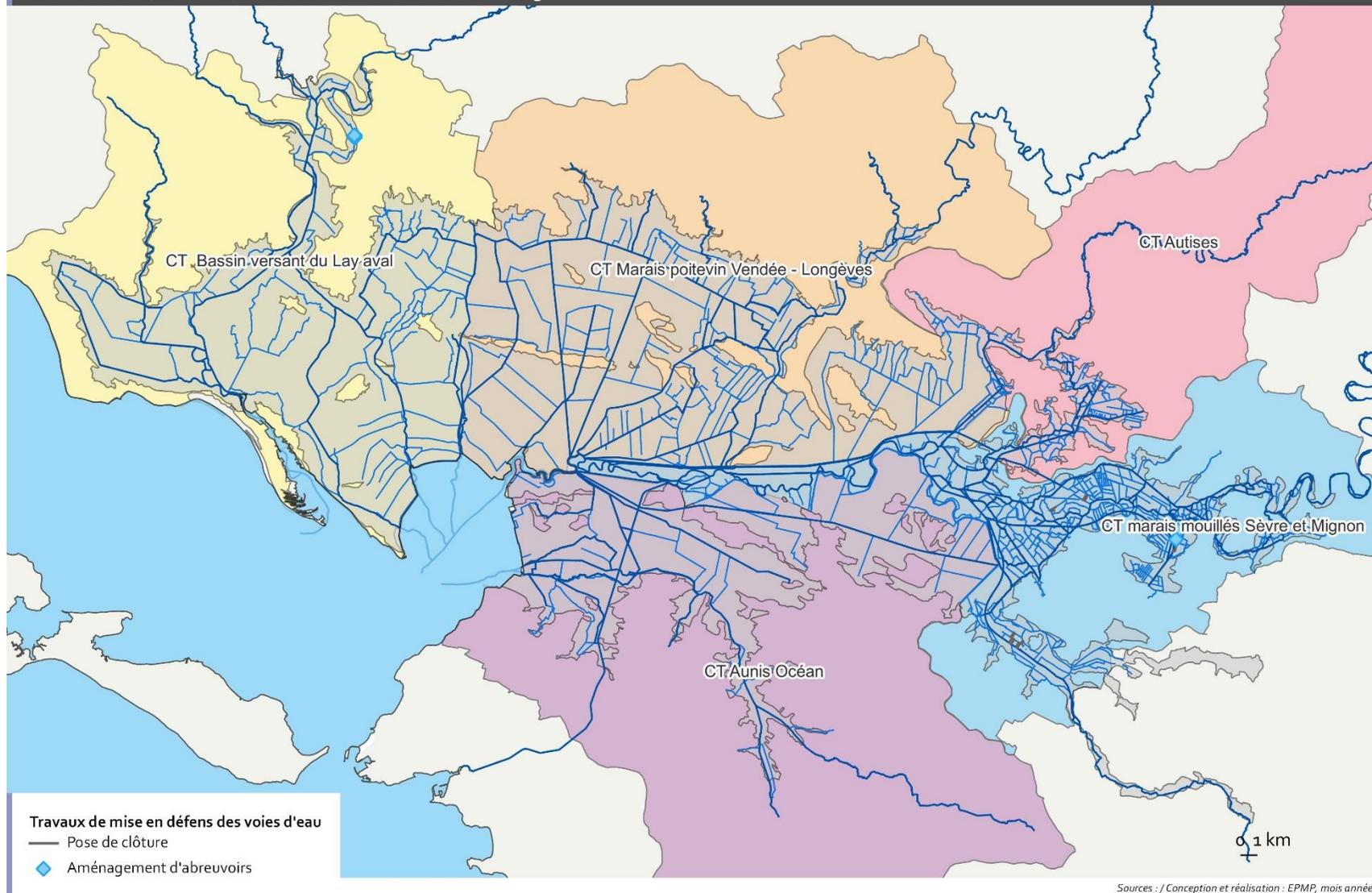
Travaux de restauration et d'entretien de la ripisylve - année 2023



Travaux portés par les Contrats Territoriaux Opérationnels



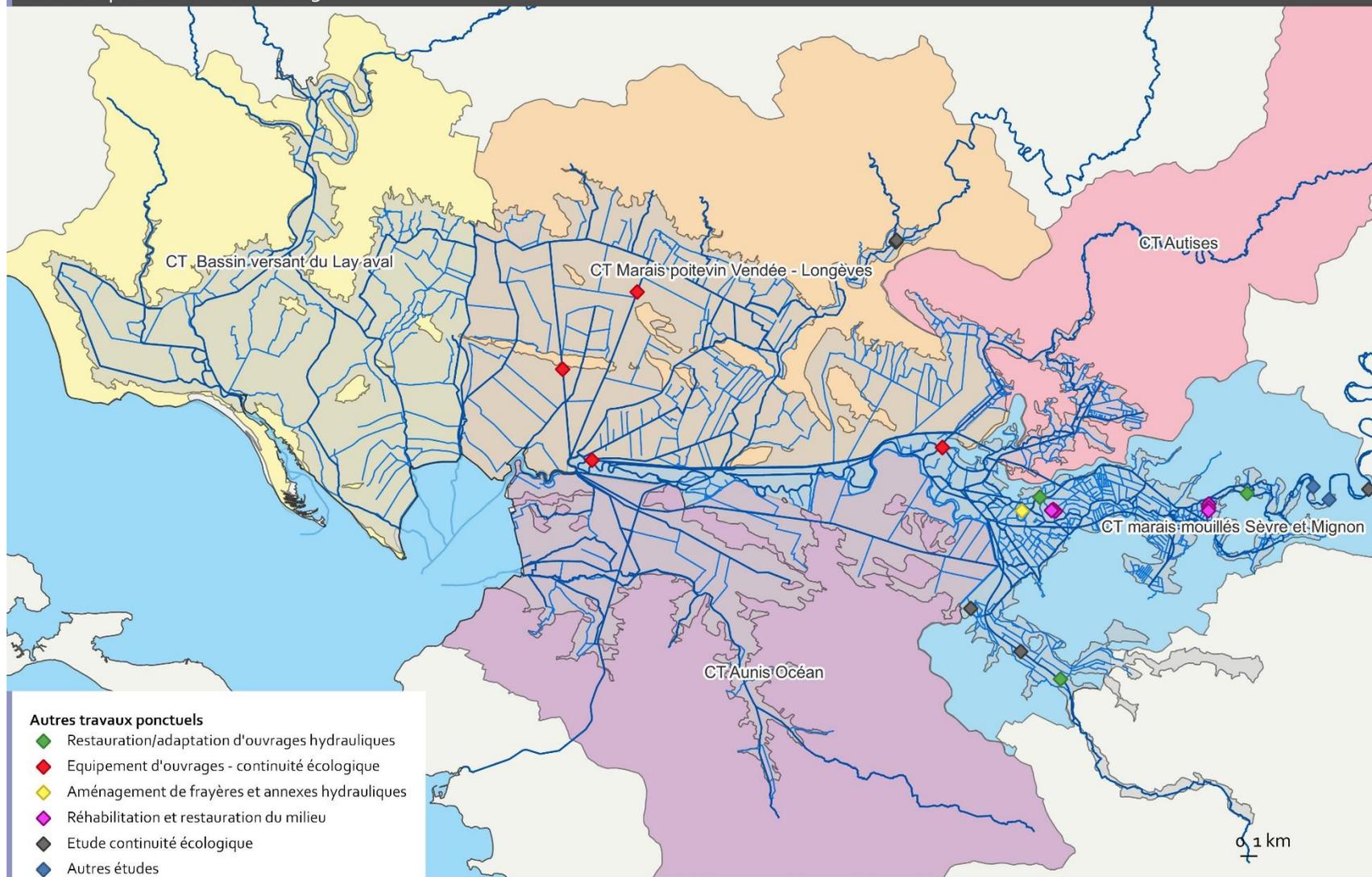
Travaux de mise en défens des voies d'eau - année 2023



Travaux portés par les Contrats Territoriaux Opérationnels



Travaux ponctuels - année 2023

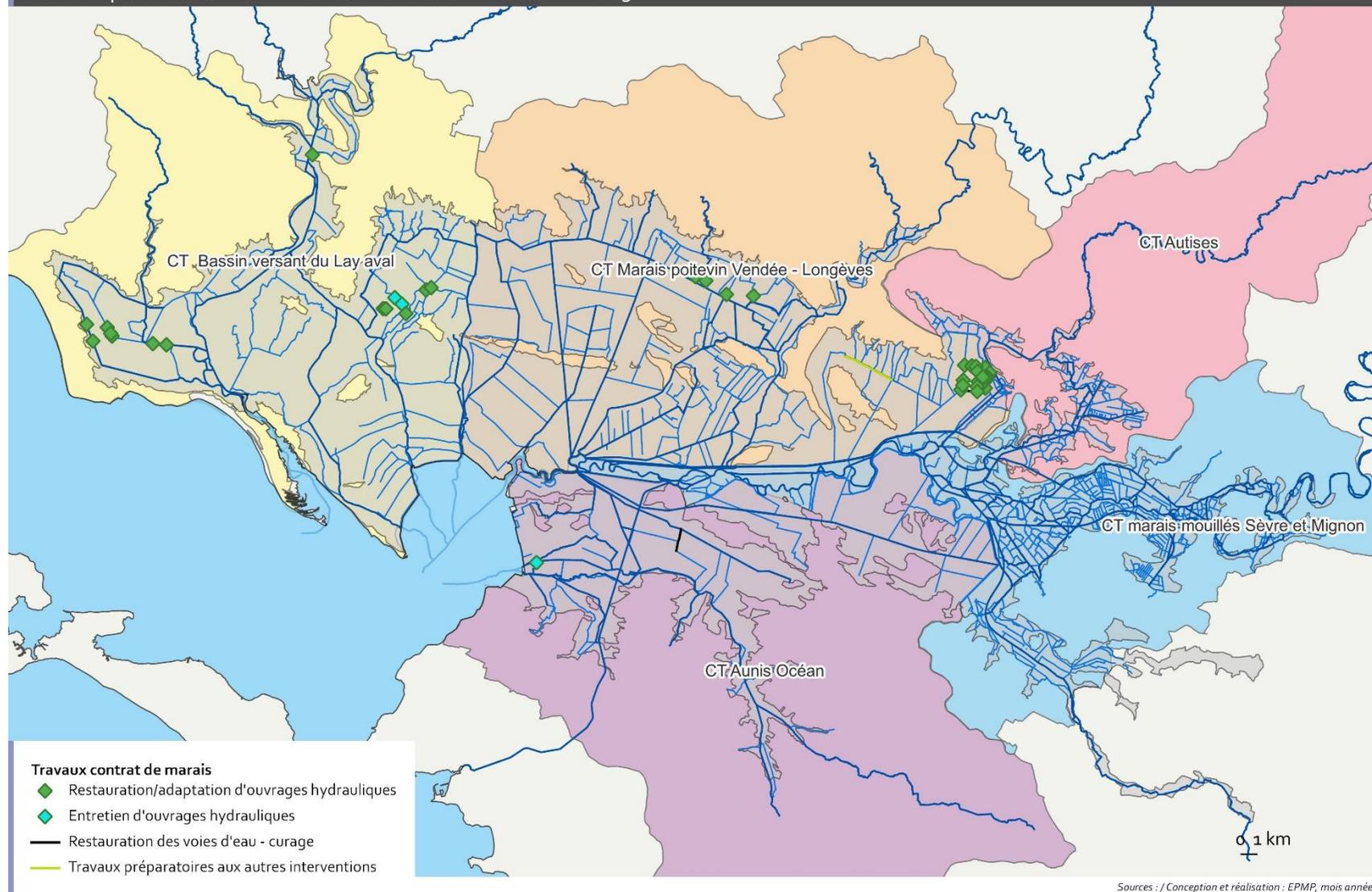


Sources : / Conception et réalisation : EPMP, mois année

Travaux portés par les Contrats Territoriaux Opérationnels



Travaux portés dans le cadre des contrats de marais - année 2023





Établissement public
du Marais poitevin

1 rue Richelieu
85400 Luçon
02 51 56 56 20
contact@epmp-marais-poitevin.fr

www.epmp-marais-poitevin.fr



Délégation Maine-Loire-Océan

1 rue Eugène Varlin
CS 40521
44105 Nantes cedex 4
02 40 73 06 00
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goélette
CS 20040
86282 Saint-Benoit cedex
05 49 38 09 82
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

www.eau-loire-bretagne.fr